

**« WE SHAPE OUR BUILDINGS AND AFTERWARDS OUR BUILDINGS SHAPE US »  
LA PRÉSENCE AUTOCHTONE AU SEIN DES ÉDIFICES DU PARLEMENT**

par Kim Paradis

Programme de stage parlementaire  
Cohorte 2017-2018

Juillet 2018

## **Remerciements**

Un immense merci à tous les répondants – parlementaires et bureaucrates - qui ont généreusement accepté de participer à cette recherche et qui ont pris le temps de m'aider.

Merci également à Anne Dance, notre merveilleuse directrice de programme, qui a inspiré plusieurs des idées qui seront abordées dans les prochaines pages.

## Liste des acronymes

AANC - Affaires autochtones et du Nord Canada

APN - Assemblée des Premières Nations

DNUDPA - Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones

CCN - Commission de la Capitale Nationale

CVR - Commission de vérité et réconciliation

GRC - Gendarmerie royale du Canada

IRAC - Institut royal d'architecture du Canada

ITK - Inuit Tapiriit Kanatami

NPD - Nouveau Parti démocratique

NSW - New South Wales (état d'Australie)

RNM - Ralliement national des Métis

RCAAN - Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord

SPAC - Services publics et Approvisionnement Canada

## Table des matières

<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>1</b>
MÉTHODOLOGIE .....	2
LIMITES .....	3
<b>CADRE THÉORIQUE</b> .....	<b>4</b>
<b>MANIFESTATIONS DE LA PRÉSENCE AUTOCHTONE AU SEIN DE LA CITÉ PARLEMENTAIRE</b> .....	<b>7</b>
RÉHABILITATION DES ÉDIFICES DU PARLEMENT .....	7
<i>Édifice du Centre et chambres temporaires</i> .....	7
<i>100, rue Wellington</i> .....	9
<i>Édifice Langevin</i> .....	12
<i>Conclusion</i> .....	13
VISITES GUIDÉES DE L'ÉDIFICE DU CENTRE .....	14
ÉVÈNEMENT « VISION AUTOCHTONE AU SÉNAT » .....	15
EXCUSES OFFICIELLES .....	16
MANIFESTATIONS ET CÉRÉMONIES SUR LA COLLINE PARLEMENTAIRE .....	18
UTILISATION DES LANGUES AUTOCHTONES AU PARLEMENT .....	19
<i>L'importance de parler (et comprendre) les langues autochtones au Parlement</i> .....	21
<i>Considérations pratiques</i> .....	23
<i>Conclusion</i> .....	25
OFFICIER DU PARLEMENT POUR LES QUESTIONS AUTOCHTONES .....	26
<b>CONCLUSION</b> .....	<b>28</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE</b> .....	<b>31</b>

## Introduction <sup>1</sup>

The parliament buildings date from a very distant past, a time when [...] indigenous peoples weren't recognized and prioritised as they are now, specially by the current government. So I'm hoping that our temporary premises and, really, our new premises [...] should reflect symbolically the importance of aboriginal peoples in our history [...]. The building themselves don't reflect that importance [...]. So I think that could be greatly improved, and will be greatly improved. [...] It's the people's Parliament, so aboriginal people should feel that it belongs to them.

*Dennis Patterson, sénateur pour le Nunavut <sup>2</sup>*

La réconciliation est l'un des thèmes centraux du mandat du gouvernement libéral actuel. Ce dernier dit aspirer à reformer en profondeur la relation entre l'État canadien et les peuples autochtones. Par exemple, le premier ministre a fait l'annonce en février dernier d'un nouveau cadre de reconnaissance et de mise en œuvre des droits en partenariat avec les peuples autochtones. La décision a également été prise de scinder Affaires autochtones et du Nord Canada (AANC) en deux nouveaux ministères (Canada, Premier ministre, 2018a). Mais est-ce que ce désir de changement se manifeste également à l'intérieur même des murs du Parlement? Autrement dit, « la réconciliation atteint-elle la colline du Parlement » (Morden 2016, 28)? Dans une perspective de réconciliation et de renouvellement des relations, cette question est particulièrement importante considérant que le Parlement est l'un des symboles forts de l'identité nationale et politique canadienne, mais également du colonialisme.

La Direction générale de la Cité parlementaire, dans un de ses rapports sur le projet de réhabilitation des édifices de la Colline, écrit :

La Colline du Parlement est le cœur symbolique du Canada. Foyer de notre système parlementaire fédéral, elle est essentielle à l'histoire du pays en tant que nation. [...] Son cadre enchanteur et ses édifices patrimoniaux emblématiques en font le symbole de l'histoire du pays et de l'identité collective. Elle représente en outre le futur de la nation grâce à la poursuite des travaux du Parlement canadien (Canada, TPSGC 2015, viii, 1).

Est-ce que les individus et peuples autochtones du pays seraient tous en accord avec cette description qui est faite de la Cité parlementaire? Considèreraient-ils tous le Parlement comme étant le symbole d'une identité collective et d'une histoire partagée par l'ensemble des Canadiens et Canadiennes? Pour de nombreux Autochtones, la construction de l'État canadien s'appuie sur la négation de leur propre souveraineté : « du point de vue autochtone, c'est un système politique qui se superpose à leurs gouvernements et territoires antérieurs et s'appuie sur ceux-ci de manière illégale » (Tully 2007, 320). Pour reprendre les mots de Patrick Wolfe, « settler colonialism destroys to replace » (Wolfe 2006, 388). Ils sont par conséquent plusieurs à ne pas se reconnaître dans ces symboles politiques et ce système parlementaire canadiens, qui se sont développés sur leur exclusion et leur absence.

---

<sup>1</sup> Le titre du présent travail est tiré d'une phrase prononcée par Winston Churchill lors des débats entourant la reconstruction de la Chambre des communes du Royaume-Uni (United Kingdom, Parliament, s.d.).

<sup>2</sup> Entrevue avec Dennis Patterson (3 mai 2018).

Nous nous intéressons donc dans le cadre de cette recherche à la présence autochtone au sein des édifices du Parlement et à la façon dont ils incluent (ou non) les perspectives et identités autochtones. Ainsi, nous désirons savoir si les visées du gouvernement actuel – et la conversation sur la réconciliation qui a présentement cours dans la société canadienne<sup>3</sup> - se reflètent à l'intérieur même des édifices du Parlement. Pour ce faire, nous allons répertorier les différentes manifestations de la visibilité des cultures, savoirs, réalités et histoires autochtones au sein de la Cité parlementaire, et tenterons de déterminer si des initiatives sont prises pour que les Autochtones du Canada se reconnaissent davantage dans ces édifices à forte teneur symbolique. Il est important de souligner que ce travail porte sur le Parlement comme espace physique, comme lieu, et non pas sur de potentielles réformes institutionnelles qui modifieraient la représentation autochtone chez les parlementaires ou qui intègreraient des modes autochtones de prise de décision. Bien que fondamentales, ces questions de représentation politique et de modalités de prise de décision sont fort complexes et ne pourraient être abordées adéquatement dans le présent projet. Nous avons préféré nous concentrer sur des changements de plus petite envergure, mais qui sont particulièrement pertinents considérant la réhabilitation de la Cité parlementaire en cours. Comme l'a exprimé un sénateur interviewé pour le présent travail, la réhabilitation représente « a golden opportunity<sup>4</sup> » pour une plus grande visibilité et présence autochtone au sein de la Colline.

Or, cela représente également un défi, notamment sur le plan pratique. Il y a aussi la question du caractère significatif de cette visibilité : comment s'assurer que cette présence n'est pas que superficielle? Finalement, l'idée même de vouloir « autochtoniser » le Parlement peut poser problème, entre autres aux yeux d'Autochtones qui ne se considèrent pas citoyens canadiens ou qui s'opposent au concept de réconciliation (Alfred et Corntassel 2005; Corntassel 2012). Pour reprendre les mots de la chercheuse Monique Giroux, qui s'intéresse à l'autochtonisation du milieu académique, « how might [indigenization] affect our understanding of Indigenous nations as separate from the Canadian state » (Giroux 2017)? L'objectif de ce projet sera donc de dresser un portrait de la situation et de déterminer si des changements s'opèrent, sans toutefois prendre position à savoir si des changements au sein du Parlement sont désirables ou non.

## **Méthodologie**

Pour mener à bien la présente recherche, deux méthodes qualitatives de collecte de données ont été utilisées : la recherche documentaire – notre principale méthode - et l'entrevue. Pour informer notre cadre théorique, nous nous sommes principalement inspirés de la littérature sur l'autochtonisation du milieu académique. À notre grande surprise, très peu de travaux sur l'autochtonisation du Parlement semblent avoir été écrits, mis à part certains textes portant sur des réformes institutionnelles et la représentation autochtone parmi les parlementaires (Morden 2018). Comme l'explique Michael Morden, la littérature académique – à quelques exceptions près – a souvent traité des questions de politique autochtone et du Parlement comme deux domaines d'études distincts (Morden 2018, 127)

L'analyse documentaire – qui implique une analyse de contenu (Lessard-Hébert et al 1997, 104; Halperin et Heath 2012, 177, 318-9) - nous a permis de brosser un portrait de la présence autochtone actuelle au Parlement. Nous avons consulté des communiqués de presse du gouvernement, des rapports, des débats de comités parlementaires, etc. Puisque plusieurs des

---

<sup>3</sup> Par exemple, à l'été 2017, plusieurs musées et centres culturels de la capitale nationale - sans même se consulter ou suivre une directive du gouvernement fédéral - ont servi de vitrine aux cultures et arts autochtones (Geddes 2017b).

<sup>4</sup> Entrevue avec Dennis Patterson (3 mai 2018).

éléments que nous étudions sont présentement en développement, peu a été écrit sur le sujet dans le milieu académique ou a été publié par le gouvernement. Une lecture de l'actualité a donc été essentielle.

Deux types d'entrevues semi-dirigées ont été également été menés. Une partie des entrevues a servi à compléter la recherche documentaire et à obtenir l'information manquante. Ces entrevues ont été faites auprès de représentants de deux ministères – Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord (RCAAN) et Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC) – et de deux anciens guides parlementaires. Des questions ont également été posées par courriel à un autre représentant de SPAC et à un représentant de l'Administration de la Chambre des communes. Le reste des entrevues a été mené auprès de trois parlementaires – qui sont soit autochtones, soit allochtones et qui représentent une large population autochtone – afin d'avoir leur opinion sur le sujet et potentiellement nous mener vers d'autres pistes auxquelles nous n'aurions pas pensées. Les entrevues semi-directives permettent de laisser une certaine liberté aux répondants (Halperin et Heath 2012, 273-4). Quelques questions fermées ont toutefois été nécessaires, notamment pour obtenir des réponses factuelles et des réponses courtes (Halperin et Heath 2012, 258). Les répondants ont été sélectionnés en fonction de leur rôle et de leurs connaissances (Leech 2002, 663; Pierce 2008, 119; Halperin et Heath 2012, 27). Il est à noter que nous avons choisi d'utiliser le masculin pour toutes les personnes interviewées qui ont préféré demeurer anonymes, peu importe le genre auxquelles elles s'identifient.

## Limites

Le présent travail cherche à étudier une institution complexe et ce, en relativement peu de pages. Tous les aspects qui seront abordés auraient pu être développés davantage, mais nous avons préféré couvrir le plus de pistes possible plutôt que d'étudier en profondeur un nombre limité d'éléments. Par conséquent, bien que la recherche se veuille analytique, une description détaillée de l'état des lieux était nécessaire. Aussi, tel que mentionné plus haut, plusieurs des éléments étudiés sont en cours de développement, limitant nécessairement l'information disponible et la possibilité de confirmer certaines informations. Nous estimons toutefois que les informations fournies sont suffisantes pour avoir une bonne vue d'ensemble de la situation.

Si le temps l'avait permis, il aurait été intéressant et pertinent de faire plus d'entrevues, notamment auprès d'autres parlementaires autochtones ou allochtones qui représentent une grande population autochtone. Cela aurait considérablement enrichi notre recherche. Aussi, de nombreuses personnes dans la fonction publique possèdent des connaissances et des informations qui auraient également été fort utiles. Nous aurions également voulu faire des entrevues avec des acteurs à l'extérieur du Parlement, par exemple avec des représentants d'organisations autochtones qui sont impliqués dans les discussions entourant le 100, rue Wellington. Mais puisque l'entrevue n'était pas notre principale méthode de collecte de données et qu'elle requiert beaucoup de temps (notamment parce que chaque questionnaire était personnalisé en fonction du rôle du répondant), nous nous sommes limités à un petit nombre (Aberbach et Rockman 2002, 674-5). Il faut aussi préciser que certaines demandes d'entrevues et d'informations sont restées sans réponse.

Bref, nous ne prétendons pas offrir une liste exhaustive des manifestations de la présence autochtone qui existent au sein de la Cité parlementaire. Plutôt, nous désirons offrir des pistes de réflexion et brosser un portrait global de la situation actuelle.

## Cadre théorique

Dire que le Parlement canadien a longtemps été un lieu peu accueillant pour les Autochtones serait un euphémisme. En effet, c'est en ce lieu que les politiciens allochtones décidaient entre eux des politiques d'assimilation qui allaient ensuite être imposées aux peuples autochtones. Ces derniers ont été formellement exclus de la plus importante sphère décisionnelle du pays. Cela a, sans surprise, mené à un profond scepticisme et à une grande méfiance face à cette institution, et à un désengagement de la politique fédérale, qui persistent encore aujourd'hui (Morden 2016, 24; Morden 2018, 124-6). Comme l'explique Michael Morden, l'expression politique des Autochtones se fait souvent en marge des institutions politiques canadiennes (Morden 2016, 24). Il rappelle toutefois que « despite a trend towards greater autonomy for Indigenous governments, the national government remains the primary governance presence in Indigenous communities » (Morden 2018, 126). Considérant « que les choix politiques qui ont le plus de répercussions sur les collectivités autochtones sont faits par des politiciens canadiens des assemblées législatives de tout le Canada », il avance que le gouvernement fédéral a la responsabilité « d'examiner sérieusement les moyens de rendre les institutions plus accueillantes, plus représentatives et plus informées de la présence autochtone » (Morden 2016, 25). Bien qu'il comprenne et reconnaisse la réticence et la méfiance d'une partie de la population autochtone à participer aux institutions dites coloniales, Morden croit que ce serait une erreur de ne pas inclure la question des réformes parlementaires dans la conversation sur la réconciliation qui a présentement lieu (Morden 2016, 24, 32).

Certains chercheurs autochtones tels Taiaiake Alfred et Jeff Corntassel estiment que les Autochtones doivent agir à l'extérieur de l'État colonial (Alfred 2014; Alfred et Corntassel 2005; Corntassel 2012). Pour d'autres, comme Will Kymlicka, une autonomie gouvernementale autochtone devrait se traduire par une réduction de la représentation autochtone au sein de l'État canadien puisqu'elle se fait en opposition à ce dernier. Inversement, l'État pourrait comprendre une présence autochtone garantie au Parlement comme lui donnant la légitimité de gouverner les communautés autochtones (Morden 2016, 30). Cette compréhension reflète l'existence de conceptions opposées de la citoyenneté – et donc d'identité et de loyauté. Or, Morden croit plutôt que le renforcement de la représentation autochtone au sein des institutions canadiennes ne s'oppose pas et ne fait pas entrave aux projets d'autonomie gouvernementale autochtone et aux relations fondées sur les traités (à condition, bien sûr, que « la réforme ne devienne pas un acte de méconnaissance ») (Morden 2016, 25). Il reprend l'idée de citoyenneté comme « destin partagé » de Melissa Williams : d'un point de vue normatif, cela renvoie aux « réseaux de relations avec d'autres êtres humains qui modèlent profondément nos vies, que nous choisissons ou non consciemment de participer à ces réseaux ou que nous acceptons ou non volontairement d'en faire partie [traduction] » (Morden 2016, 30). Suivant cette notion de citoyenneté partagée – que Morden juge convaincante et pratique -, la représentation au Parlement et l'autonomie gouvernementale autochtone ne seraient pas mutuellement exclusives. Au contraire, le concept de citoyenneté partagée englobe notre appartenance à plusieurs entités politiques (Morden 2016, 30).

Morden ne cherche pas à offrir une solution définitive à la situation actuelle, mais plutôt à relancer le dialogue sur les réformes institutionnelles au sein du Parlement, dialogue qui selon lui, devrait s'inscrire dans la conversation plus large sur la réconciliation (Morden 2016). Il estime toutefois nécessaire de reconnaître la limite fondamentale des projets de réforme qu'il présente dans son article : ils invitent tous les peuples autochtones « à se contenter des institutions modestement modifiées de la démocratie "occidentale" » (Morden 2016, 32).



Bien que Morden s'intéresse à la question de la présence autochtone au Parlement en termes de représentation chez les parlementaires – un aspect que nous n'abordons pas dans la présente recherche –, nous estimons que ses objectifs et prémisses sont similaires aux nôtres. Nous considérons notre étude comme étant complémentaire à la sienne puisqu'elles s'intéressent toutes deux à des facettes de la place des Autochtones au Parlement. Les recherches de Morden nous ont permis de comprendre les revendications pour un Parlement plus accueillant, plus représentatif et plus informé de la présence autochtone, et ainsi de justifier le pourquoi de notre recherche. Pour identifier les principes et lignes directrices concrètes qui guideront ce travail, nous nous sommes intéressés à la littérature sur l'autochtonisation des universités, une autre institution considérée comme coloniale qui possède et partage certaines similarités avec le Parlement. David Newhouse décrit l'université moderne comme « the institution humans have developed as the site for the exploration of ideas, building knowledge of us and our world, examining our problems and proposing solutions » (Newhouse 2016). Bien que dans un format différent, cela est aussi vrai pour le Parlement.

Tout comme au Parlement, une certaine ambivalence et méfiance existent relativement aux réformes qui chercheraient à assurer une plus grande place aux individus, pratiques et savoirs autochtones dans le milieu académique. Plusieurs auteurs mettent en garde des dangers de l'autochtonisation dans le milieu académique. C'est notamment le cas de Monique Giroux (2017), professeure en études autochtones à Lethbridge. Bien qu'elle reconnaisse la nécessité d'initiatives telles que l'inclusion des visions du monde autochtone dans l'enseignement, l'utilisation de méthodes d'enseignement pratiques et expérimentales et des services de soutien adéquats pour les étudiants autochtones, elle estime que l'autochtonisation ne permet pas de régler le problème du colonialisme au sein des universités. De plus, elle critique la notion même d'autochtonisation dans le milieu académique qui est aujourd'hui galvaudée.

Why are we calling this "indigenizing" when really we're just trying to do what's right? In other words, isn't teaching about Indigenous histories simply teaching a more complete history? [...] The effort to indigenize universities is, as such, being done with little critical engagement with what "indigenization" might involve, especially if it is to benefit Indigenous nations (Giroux 2017).

Citant les travaux d'Elina Hill, Giroux explique qu'autochtoniser est au mieux miraculeux si compris comme « amener sous le contrôle ou l'influence des nations autochtones », et au pire dangereux si compris comme « rendre autochtone ». Dangereux parce qu'il y a un risque que cette soi-disant autochtonisation se fasse éventuellement sans les Autochtones : ceux-ci perdraient le contrôle sur leur propriété intellectuelle. Giroux note une similarité entre le désir d'autochtoniser les universités et la tendance du « settler self-indigenization ». Bien qu'elle reconnaisse ne pas savoir comment s'attaquer à ce problème, elle sait que « reparation can't be centred on universities, or on the needs of settler-colonizers. In fact, reparation will likely be painful for settlers because it will be profoundly unsettling. If it feels good, if it feels easy, if it feels comfortable, we're not doing it right » (Giroux 2017).

David Newhouse, professeur à l'Université Trent, exprime également certaines réserves face à l'autochtonisation des universités, bien qu'il y soit favorable (à la condition que cela soit bien fait). Il rappelle notamment que les universités ont longtemps participé à l'assimilation des peuples autochtones et qu'il faut par conséquent user de prudence afin d'éviter que l'autochtonisation ne répète ces erreurs (Newhouse 2016). Il met aussi en garde contre une autochtonisation qui serait superficielle.

Indigenous peoples are seen by the academy as people with culture. We add to the multicultural dimensions of the institution. We help universities to chalk up the diversity and equity points. And in many places, in many ways, Indigenous cultures are present and visible. This cultural representation project is important. However, it risks being only decoration. The real work of the academy is about knowledge and its production and transmission from one generation to another (Newhouse 2016).

S'inspirant de la théorie politique haudenosaunee, Newhouse comprend l'autochtonisation comme « extending the rafters » : « the addition of a new family to our Longhouses required the addition of extra rooms. The rafters were extended to add these new rooms » (Newhouse 2016). Pour lui, le projet d'autochtonisation en est un de dialogue, de discussion et de débat, plutôt que de dialectique. Cette compréhension s'inscrit ainsi dans les perspectives autochtones d'apprentissage et de compréhension. Pour Newhouse, l'autochtonisation du milieu académique se détaille en différentes phases. Ces phases ne sont cependant pas linéaires, elles peuvent survenir en même temps : (1) « bringing our bodies into the university »; (2) « bringing our cultural practices into the university »; (3) « bringing our knowledge and creating a place for it in the praxis of the university »; et (4) « spread of indigenous knowledge beyond its foundational area in Indigenous studies » (Newhouse 2016).

Dans le même ordre d'idées, Michelle Pidgeon, professeure à Simon Fraser University, explique qu'un des défis est de créer des espaces significatifs pour les Autochtones au sein de ces institutions fondamentalement euro-occidentales. Pour ce faire, ces espaces doivent être transformés de façon à permettre un réel « empowerment »; à dépasser les inégalités sociales et systémiques entre Autochtones et non-autochtones; à offrir une perspective critique du contexte historique et à reconnaître la persistance des assumptions eurocentristes, etc. (Pidgeon 2015, 77-9). Elle souligne l'importance de s'écarter d'une « tokenized checklist response » (2015, 77).

En résumé, considérant les mises en garde mentionnées ci-haut, entreprendre d'autochtoniser une institution « fondamentalement euro-occidentale » est un projet fort complexe et risqué. D'aucuns diront qu'un tel projet est tout simplement impossible. Heureusement, ce n'est pas ce que nous cherchons à accomplir avec la présente recherche. En excluant certains éléments de notre étude tels que les réformes institutionnelles et l'inclusion de modes de décisions autochtones, il devient de facto impossible de parler d'autochtonisation. En effet, en choisissant d'examiner si les édifices du Parlement, comme lieu physique, sont des endroits accueillants, représentatifs et informés de la présence autochtone, nous nous intéressons qu'à un seul aspect de la question plus large de l'autochtonisation. Les lignes directrices, principes et mises en garde présentés par Giroux, Newhouse et Pidgeon restent toutefois fort pertinents pour informer notre évaluation la situation actuelle au sein des édifices du Parlement. Dans les pages qui suivent, nous étudierons la réhabilitation du Parlement – ce qui comprend l'édifice du Centre, les deux chambres temporaires et le 100, rue Wellington; les visites guidées de l'édifice du Centre; l'évènement «Visions autochtones au Sénat»; les excuses officielles; les manifestations et cérémonies sur la Colline parlementaire; l'utilisation de langues autochtones et la création d'un nouveau poste d'Officier du Parlement. Cela nous permettra de déterminer si, et de quelle façon, le discours sur la réconciliation se traduit au sein des édifices du Parlement. En d'autres mots, jusqu'à quel point le gouvernement est-il prêt à accepter que les peuples autochtones occupent la place au Parlement qu'ils désirent occuper?

## Manifestations de la présence autochtone au sein de la Cité parlementaire

### Réhabilitation des édifices du Parlement

La Cité parlementaire comprend 34 édifices appartenant à l'État, dont 28 sont des biens patrimoniaux désignés. Un important projet de réhabilitation - qui vise à moderniser, restaurer et renouveler les locaux et édifices tout en préservant leur caractère patrimonial – est présentement en cours (Canada, SPAC 2017b, 7, 14). L'approche actuelle « favorise une planification globale pour l'ensemble de la Cité » (Canada, SPAC 2017b, 5). Ce projet d'envergure, qui s'étend sur plusieurs décennies, inclut entre autres l'achèvement de l'édifice Wellington (qui héberge des bureaux de députés et des salles de comités) en 2016; la réhabilitation de l'édifice de l'Ouest et du Centre de conférences du gouvernement qui accueilleront les Chambre des communes et Sénat provisoires; la transformation de l'ancienne ambassade américaine au 100, rue Wellington; et la construction du futur complexe du Centre d'accueil des visiteurs (Canada, SPAC 2017b, 24-30).

### Édifice du Centre et chambres temporaires

Le projet de réhabilitation est connu du public principalement en raison de l'impact qu'il aurait sur l'édifice du centre. Ce dernier, qui abrite la Chambre des communes et le Sénat, est considéré comme la « pièce maîtresse de la Colline du Parlement » et « l'image emblématique du Parlement pour la population canadienne » (Canada, SPAC 2017b, 5). À l'hiver 2019, cet édifice fermera pour au moins 10 ans (Canada, SPAC 2017a; Canada, Gouvernement du Canada 2018b). La réhabilitation et la modernisation de cet édifice « est le projet de réhabilitation du patrimoine le plus important et le plus complexe jamais entrepris au Canada » (Canada, Gouvernement du Canada 2018b).

Quelle est la présence autochtone au sein de cet édifice, et quel impact aura la fermeture de cette « pièce maîtresse de la Colline du Parlement » sur la visibilité des nations autochtones dans la Cité parlementaire? Présentement, il est possible de trouver quelques pièces d'art autochtones ou des pièces de commémoration au sein de cet édifice. Certaines sont visibles par le grand public, notamment lors des visites guidées – par exemple le vitrail commémorant les séquelles des pensionnats autochtones conçu par l'artiste métisse Christi Belcourt<sup>5</sup>, ou encore le buste du premier sénateur autochtone James Gladstone qu'on retrouve dans l'antichambre du Sénat. D'autres sont visibles par un public non-parlementaire restreint - par exemple lors d'événements et de réunions de comités organisés à la Salle des peuples autochtones du Sénat. Finalement, d'autres œuvres d'art se trouvent dans des lieux normalement inaccessibles au public, fréquentés uniquement par les parlementaires et leurs équipes – comme celles qu'on retrouve dans la salle du Cabinet à l'édifice du Centre.

En 1978, un programme de sculpture des peuples autochtones a été créé à la demande du Président de la Chambre des communes de l'époque James Jerome, mais à l'initiative du député des Territoires du Nord-Ouest Wally Firth. Cette collection orne les murs et les plafonds du foyer de la Chambre des communes à l'édifice du Centre. Le 9 juillet dernier, il a été annoncé qu'une sculpture de

<sup>5</sup> Ce vitrail se situe à l'entrée ouest de l'édifice du Centre et est notamment visible du foyer de la Chambre des communes. Il a été présenté en novembre 2012, près de quatre ans après les excuses du premier ministre Harper aux anciens élèves des pensionnats et à leurs familles. Le titre est « Giniigaaniimenaaning » qui signifie « regard vers l'avenir » (Canada, AADNC 2012).

l'artiste inuit Bart Hanna viendra s'ajouter à cette série d'œuvres déjà exposées dans le foyer. Cette sculpture, qui sera dévoilée en 2019 pour le 20e anniversaire de la création du territoire du Nunavut, a été commandée par la Chambre des communes, conjointement avec SPAC dans le cadre des célébrations entourant le 150e anniversaire de la Confédération. Elle sera exposée dans l'édifice de l'Ouest en attendant la réouverture de l'édifice du Centre (Canada, Chambre des communes 2018; Naumetz 2018).

La Salle des peuples autochtones du Sénat est un endroit qui rassemble une importante concentration d'art autochtone<sup>6</sup>.

We have the wonderful Aboriginal Peoples Committee Room [...]. I think it's a very special place. [...] It was a senator, or senators, but particularly senator Joyal [...] who originally assembled the art in that Aboriginal peoples committee room... So I think it's more visible... the Senate is more visibly acknowledging aboriginal peoples. And... that's just my observation. [...] We have had some real champions for aboriginal peoples in the Senate... and they are all not aboriginal, like senator Joyal<sup>7</sup>.

À ce sujet, certaines des pièces d'art qui se trouvent actuellement dans la Salle des peuples autochtones seront transférées au Centre de conférences du gouvernement où se trouvera le Sénat temporaire durant la réhabilitation de l'édifice du Centre<sup>8</sup>. Le vitrail commémoratif ne sera ni déplacé ni remplacé à l'édifice de l'Ouest puisque la Chambre des Communes qui s'y trouvera est considérée comme étant un espace temporaire. Pour cette même raison, il n'y aura pas de sculptures architecturales puisque celles-ci se veulent permanentes<sup>9</sup>. Nous ne savons toutefois pas si les autres pièces d'art qui sont présentement exposées à l'édifice du Centre seront temporairement exposées ailleurs ou si elles seront entreposées le temps des rénovations.

Le sénateur Patterson estime que l'Assemblée législative du Nunavut est un excellent exemple duquel s'inspirer pour la présence d'art autochtone au sein du Parlement.

The [Legislative Assembly of Nunavut] is replete with aboriginal art. [...] This is the kind of thing we can do in the national Parliament. [...] So in designing buildings, and even in renovating buildings, in the furniture, the art, there are a lot of things that can be done to respect aboriginal identity<sup>10</sup>.

Il est encore trop tôt pour savoir si la restauration de l'édifice du Centre suivra cette recommandation du sénateur Patterson. Il semblerait toutefois que la présence autochtone sera moindre dans l'édifice de l'Ouest. Bien que temporaire, il reste que c'est ce à quoi les visiteurs auront accès pendant plus de 10 ans. Or, la transformation d'un autre édifice de la Cité parlementaire, le 100, rue Wellington, pourrait potentiellement combler ce vide, bien que sa date d'ouverture reste encore indéterminée.

<sup>6</sup> Pour voir les œuvres qui y sont exposées, visitez la page suivante : <https://sencanada.ca/fr/a-propos/arts-patrimoine/art-peuples-autochtones/art-peuples-autochtones/>.

<sup>7</sup> Entrevue avec Dennis Patterson (3 mai 2018).

<sup>8</sup> Entrevue avec SPAC (29 juin 2018).

<sup>9</sup> Courriel avec l'Administration de la Chambre des communes (3 juillet 2018).

<sup>10</sup> Entrevue avec Dennis Patterson (3 mai 2018).

## **100, rue Wellington**

En 2016, le gouvernement entreprend un sondage sur les utilisations publiques possibles du 100, rue Wellington, soit l'ancienne ambassade des États-Unis qui fait face à la Colline du Parlement. Six options<sup>11</sup> sont proposées – en plus de la possibilité pour les répondants d'ajouter une autre option – au plus de 6 500 Canadiens et 500 visiteurs étrangers qui ont donné leur avis sur l'avenir de cet édifice vacant depuis plus de vingt ans (Canada, Gouvernement du Canada 2017b; EKOS 2016; Canada, SPAC 2017b, 35). Dans l'ensemble, c'est l'idée d'une Maison du Canada qui est privilégiée par les répondants. Une galerie et un centre culturel autochtones font également partie des trois premières options favorites (EKOS 2016, 34)<sup>12</sup>.

Le 21 juin 2017, à l'occasion de la Journée nationale des peuples autochtones, le premier ministre annonce la nouvelle vocation de l'ancienne ambassade américaine : cet espace – devant lequel touristes, dignitaires et parlementaires marchent chaque jour - sera dorénavant consacré aux peuples autochtones (Canada, Gouvernement du Canada 2017b).

Créer un lieu pour les peuples autochtones en face de la Colline du Parlement symbolise un virage dans la relation qui existe entre le Canada et les peuples autochtones. Cet endroit montre concrètement l'importance des peuples autochtones dans le passé, le présent et l'avenir de notre pays. Le gouvernement travaillera en partenariat avec des représentants de l'Assemblée des Premières Nations, de l'Inuit Tapiriit Kanatami et du Ralliement national des Métis pour décider des prochaines étapes de la conception et du réaménagement du 100, rue Wellington (Canada, Gouvernement du Canada 2017b).

Le ministère des Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord (RCAAN) avec le soutien du ministère des Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC), et en partenariat avec les représentants autochtones, ont la responsabilité de mener à bien cet important projet. Les représentants de RCAAN et de SPAC que nous avons rencontrés aux fins du présent travail ont précisé que « the decision making around this is not [theirs] » et ne pas vouloir « get too far ahead without [their indigenous] partners knowing »<sup>13</sup>. Suite à l'annonce du 21 juin 2017, qui a lancé les consultations avec les partenaires autochtones, SPAC et RCAAN ont travaillé avec les trois organisations nationales autochtones à la création d'un groupe de travail provisoire pour déterminer les prochaines étapes du projet<sup>14</sup>.

La date de réalisation n'est pas encore déterminée<sup>15</sup>. Bien que certains médias mentionnent 2023 (Munson 2017a), SPAC explique qu'il est encore beaucoup trop tôt pour déterminer d'une date de fin<sup>16</sup>. En effet, la durée du processus est directement tributaire des décisions qui seront prises relativement à la fonction et à la transformation de cet espace. En effet, la fonction précise de cet espace pour les peuples autochtones n'a pas encore été décidée. Il est primordial pour le gouvernement que les représentants autochtones développent ensemble la vision qui guidera ce projet<sup>17</sup>. Pour Justin Trudeau, cette annonce – ainsi que le type de processus décisionnel qui en

<sup>11</sup> Ces options ont été choisies suite à une session de groupe avec des parties prenantes (Entrevue avec SPAC (29 juin 2018)).

<sup>12</sup> Entrevue avec SPAC (29 juin 2018).

<sup>13</sup> Entrevue avec RCAAN (28 juin 2018).

<sup>14</sup> *Ibid.*

<sup>15</sup> Entrevue avec SPAC (29 juin 2018).

<sup>16</sup> *Ibid.*

<sup>17</sup> Entrevue avec RCAAN (28 juin 2018); Entrevue avec SPAC (29 juin 2018).

découle - s'inscrit directement dans un esprit de réconciliation (Ottawa Citizen Editorial Board 2017) : « It's your space. We want you to decide how best to use it in order to serve your communities » (Munson 2017a).

À cette fin, chacune des trois organisations autochtones développera sa propre stratégie de consultation auprès de leurs nations respectives. Ces processus de consultation n'ont pas encore été lancés. Il est important de noter que la nation algonquine – le 100 Wellington prend place sur leur territoire traditionnel – sera consultée par l'Assemblée des Premières Nations (APN)<sup>18</sup>. Il y a possibilité d'une consultation nationale auprès d'autres organisations autochtones, mais cette idée doit tout d'abord être discutée avec les trois organisations nationales<sup>19</sup>. D'ailleurs, lors de nos entrevues avec RCAAN et SPAC, les représentants des deux ministères ont tous insisté sur l'importance de discuter avec leurs partenaires autochtones avant de prendre des décisions ou d'annoncer quelque chose<sup>20</sup>. Ils laissent le soin aux représentants autochtones de discuter avec ceux et celles qu'elles représentent. À titre d'exemple, au moment de l'annonce du 21 juin 2017, le toit du 100, rue Wellington était orné de seulement trois drapeaux : celui du Canada, de l'Inuit Tapiriit Kanatami (ITK) et du Ralliement national des Métis (RNM). Celui de l'APN était absent. Contrairement aux deux autres organisations autochtones, l'APN ne représente pas une seule nation : ce sont les différentes Premières nations qu'elle représente qui sont détentrices de droits, pas elle. L'APN a donc refusé dans un premier temps que son drapeau soit installé sur le toit<sup>21</sup>, « to ensure the proper protocols with the Algonquin Nation and Chiefs in Assembly were followed first » (Munson 2017b).

Outre les partenaires autochtones, d'autres acteurs doivent être impliqués dans ce projet, notamment la Commission de la Capitale Nationale (CCN) et Parcs Canada : « it's very much a partnership-based approach. [...] There are a lot of people that have to be involved to make this run. [...] It's not a client-driven project »<sup>22</sup>.

Ainsi, on en sait encore très peu sur la vocation future du 100, rue Wellington. N'empêche que l'annonce du 21 juin a quand même suscité de vives réactions. Plusieurs critiques ont été formulées d'une part contre l'espace choisi. D'aucuns désapprouvent le style architectural beaux-arts classique du bâtiment, compris « as a symbol of the old values reconciliation seeks to supplant » (Munson 2017a). Le groupe de travail autochtone de l'Institut royal d'architecture du Canada (IRAC) est d'avis que ce bâtiment n'est pas culturellement approprié pour abriter un centre pour les peuples autochtones.

Indigenous people always get hand-me-downs, the buildings, and land that settlers no longer have a use for. Canada's Indigenous communities have, for too long, been forced into leftover spaces that fail to connect in any meaningful way to their cultures and unique connectivity to place (Lamirande 2017).

David Fortin, professeur et directeur de la Laurentian University's McEwen School of Architecture et membre du groupe de travail autochtone de l'IRAC, explique son malaise face au 100 Wellington.

<sup>18</sup> Entrevue avec RCAAN (28 juin 2018).

<sup>19</sup> Entrevue avec SPAC (29 juin 2018).

<sup>20</sup> Entrevue avec RCAAN (28 juin 2018); Entrevue avec SPAC (29 juin 2018).

<sup>21</sup> L'APN a finalement décidé d'installer son drapeau en septembre, malgré l'absence d'entente finale avec la nation algonquine (Munson 2017b).

<sup>22</sup> Entrevue avec SPAC (29 juin 2018).

I think all Indigenous people would say that that's probably long overdue, this idea of a prominent position on Parliament Hill, for Indigenous peoples to know that that's a place for them to inhabit within our capital city. So I think that the gesture itself is to be commended and would be applauded. [...] If you look at the building itself, the initial intent is based on the idea of an embassy. It was there to house guests from other countries in Canada. To have Indigenous community people move into a space designed for guests (Geddes 2017a).

L'architecte autochtone Douglas Cardinal avance « that it doesn't fit with the symbolic vision he supports for the national capital ». Il croit plutôt que ce centre devrait se situer sur l'île Victoria (Munson 2017a). D'ailleurs, la CCN a déjà annoncé dans son plan 2017-2067 qu'il y aurait un important projet sur cette île, le Plan Kabenishinân Minitig (CCN 2016, 36). Certains craignent un risque de chevauchement entre ces deux projets culturels (Ottawa Citizen Editorial Board 2017). Aux dires de la ministre de RCAAN Carolyn Bennett, « the building's physical prominent is the most important consideration. [...] It's location, location, location, » she said. "The people we have talked to in terms of the elders, the leaders are really thrilled » (Tumilty 2017). Or, dans une perspective de réconciliation, ce n'est pas au gouvernement de décider de ce que les nations autochtones devraient privilégier.

D'autre part, plusieurs ont déploré l'absence de consultation qui a précédé l'annonce du 21 juin (Lamirande 2017; Ottawa Citizen Editorial Board 2017). Par exemple, Jean-Guy Whiteduck, chef de la Première nation Kitigan Zibi Anishinabeg - une communauté algonquine au Québec -, estime que le gouvernement fédéral n'a pas respecté leur obligation de consulter : « We were left out of the loop completely » (Munson 2017b). Il est d'avis que l'APN a également manqué à son devoir de consulter adéquatement la nation algonquine (Munson 2017b). Ce manque de consultation ne s'inscrit pas dans un véritable processus de réconciliation. Dans le même ordre d'idée, un parlementaire interviewé pour notre travail est d'avis que la disposition des drapeaux ne reflète pas cet esprit de réconciliation et de relation de nation à nation : « the one thing that always catches me when I look over there, that building, is you have all the flags from the different indigenous organizations here, and you have the Canadian flag up higher. [...] [W]hat is that showing? If it's truly nation-to-nation [...] you'd think it'd be all at the same level, right »<sup>23</sup>? À ce sujet, SPAC rappelle qu'il y a un protocole et des règles à respecter relativement à la disposition du drapeau canadien sur les toits d'édifices<sup>24</sup>. Le Gouvernement du Canada indique toutefois sur son site que « [l]'étiquette relative au déploiement des drapeaux au Canada n'est pas régie par une loi, mais plutôt par les coutumes que le gouvernement fédéral respecte depuis de nombreuses années » (Canada, Gouvernement du Canada, 2017a) et qu'« [il] existe des règles et des lignes directrices concernant la façon de déployer le drapeau pour l'honorer » (Canada 2018c). Les règles de préséance pour le drapeau national ne semblent toutefois pas indiquer qu'il doit être plus haut que ceux des organisations autochtones (Canada 2018a).

Bref, le projet ne fait pas l'unanimité. Il est important de rappeler qu'un centre pour les peuples autochtones n'était pas le premier choix identifié par les personnes sondées lors des consultations portant sur la future vocation du bâtiment. D'aucuns ont l'impression que c'est une tactique de diversion pour faire oublier la lenteur des progrès dans certains enjeux urgents, notamment les difficultés rencontrées par l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées et les retards en matière d'accès à l'eau potable (Ottawa Citizen Editorial Board 2017). Or, la question n'est pas de savoir si un tel centre doit être construit. L'idée semble

<sup>23</sup> Entrevue avec un parlementaire (22 mai 2018)

<sup>24</sup> Entrevue avec SPAC (29 juin 2018).

plutôt faire consensus : « it is critical that [...] there be a heritage center or a museum or a public building like it's proposed in the old American embassy, that will reflect - truly reflect - our history and not just the viewpoints of the white majority that were involved in designing those buildings years ago »<sup>25</sup>. Le problème se situe ailleurs : « All Canadians would benefit from a focal point in our capital devoted to indigenous peoples. Selecting 100 Wellington, however, feels ad hoc, poorly thought out and opportunistic. The Liberals should do better » (Ottawa Citizen Editorial Board 2017).

Le son de cloche est différent du côté de RCAAN et de SPAC. Ce dernier estime que le projet est « a tremendous historic opportunity »<sup>26</sup>. Bien qu'on y reconnaisse l'impossibilité de plaire à tous, on réitère qu'il y a un appui autochtone au projet, comme en témoigne la présence de représentants autochtones lors de l'annonce du 21 juin. SPAC souhaite que le 100, rue Wellington soit une « plaque tournante » de la présence autochtone, « a big driver for actually getting the awareness and sensitization in the precinct »<sup>27</sup>.

Can you imagine years from now when people come down and they see this indigenous center, and Canadians become educated and become sensitized and they'll understand what the Truth and Reconciliation Commission was all about. They'll understand it. They'll feel it<sup>28</sup>.

Cet avis est partagé par les représentants de RCAAN. Ceux-ci aspirent également à ce que cet édifice mène à une meilleure compréhension et à un changement d'attitude et de perception de la part des Canadiens allochtones, qui serait véritablement transformateur<sup>29</sup>. C'est pourquoi l'emplacement de l'édifice est primordial : « the location of the building says it all »<sup>30</sup>.

We really want it to be spectacular in the precinct for generations to come. So that's why it takes a little bit more time. Everybody agrees – in our team anyway – that once we take the time to define a vision, it's going to be something spectacular. [...]

If we meet this aspiration, I think a lot of other countries are going to be looking at Canada and they're going to say « Wow, this is world-class... how do we do something like this with our indigenous population? ». Especially that everyone has signed on to UNDRIP so this for me, I think, it does show amazing leadership<sup>31</sup>.

### **Édifice Langevin**

Trudeau a également profité de la Journée nationale des peuples autochtones pour annoncer un changement de nom pour l'édifice voisin du 100 Wellington, l'édifice Langevin<sup>32</sup>. Ce dernier, qui

<sup>25</sup> Entrevue avec Dennis Patterson (3 mai 2018).

<sup>26</sup> Entrevue avec SPAC (29 juin 2018).

<sup>27</sup> *Ibid.*

<sup>28</sup> *Ibid.*

<sup>29</sup> Entrevue avec RCAAN (28 juin 2018).

<sup>30</sup> Entrevue avec SPAC (29 juin 2018).

<sup>31</sup> *Ibid.*

<sup>32</sup> Un troisième geste a été posé en ce 21 juin 2017, soit celui de rebaptiser la Journée nationale des Autochtones en la « Journée nationale des peuples autochtones » (en anglais le nom est passé de « National Aboriginal Day » à « National Indigenous Peoples Day »). Ce changement, bien que petit en apparence, témoignerait de la reconnaissance internationale des peuples autochtones et reflèterait l'esprit de la DNUDPA (Radio-Canada 2017a; Munson 2017a).



abrite le bureau du Premier ministre, a été nommé en l'honneur d'Henri-Louis Langevin, l'un des pères de la confédération et des architectes du système d'écoles résidentielles. L'édifice a tout simplement été renommé Bureau du Premier ministre et du Conseil privé (Munson 2017b).

Ce changement toponymique avait été demandé en février 2017 par des députés fédéraux (Radio-Canada 2017). Hunter Tootoo, Romeo Saganash, Don Rusnak et Robert-Falcon Ouellette – respectivement députés indépendant, néodémocrate et libéraux –, soutenus par le reste du caucus libéral autochtone et par la néo-démocrate Georgina Jolibois, ont fait une conférence de presse conjointe pour demander à SPAC de rebaptiser l'édifice Langevin. Le chef national de l'APN a écrit une lettre à la ministre responsable afin que des consultations avec les Premières Nations soient mises en place pour déterminer d'un nouveau nom (Barbeau 2017).

Bien que le changement de nom ait été fait notamment en réponse à sa demande, Saganash ne considère pas cela suffisant. Durant la période de questions suivant l'annonce, le député de l'opposition cri a demandé, dans sa langue maternelle « did he consult with the Algonquin people? Or did he at least consult with the Penoshoway family? » [traduction fournie par le NPD] (Forrest 2017), faisant référence à la famille qui a été expulsée du territoire où se situe le Parlement avant et dont les descendants sont encore vivants (Forrest 2017). Pour sa part, Perry Bellergerde estime que, bien que symbolique, ce changement d'appellation est important (Tumilty 2017).

## **Conclusion**

Il est indéniable que des changements s'opèrent sous les libéraux de Justin Trudeau – le 100, rue Wellington; la nouvelle appellation de l'ancien édifice Langevin, etc. Cette présence autochtone n'est cependant pas qu'attribuable au bon vouloir du gouvernement en place : à titre d'exemple, le vitrail commémoratif dans l'édifice du Centre, le programme de sculptures autochtones et l'art qu'on retrouve dans la Salle des peuples autochtones sont antérieurs à l'élection de 2015. Dans tous les cas, la présence d'art autochtone à l'édifice du Centre, dans les deux chambres temporaires et probablement au futur 100, Wellington, est importante car elle permet d'amener les pratiques culturelles autochtones au Parlement (Newhouse 2016). La présence d'art en soit n'est toutefois pas suffisante : il est important que les visiteurs et parlementaires puissent avoir accès au savoir que ces objets d'art ou de commémoration cherchent à transmettre, sinon il y a risque qu'ils servent une fonction purement décorative. Bien qu'il soit encore trop tôt pour l'affirmer avec certitude, la transformation de l'ancienne ambassade américaine a le potentiel d'amener le savoir autochtone et de créer un espace pour sa pratique au Parlement (Newhouse 2016), à condition que les partenaires autochtones aient véritablement un pouvoir décisionnel. D'ailleurs, il semble y avoir une résistance de la part du gouvernement à réellement partager le processus décisionnel - à toutes les étapes du dit processus -, comme en témoigne le présumé manque de consultation qui a mené aux annonces du 21 juin sur le nouvelle vocation du 100, Wellington et sur la nouvelle appellation de l'édifice voisin. Ceci n'est pas surprenant, puisque l'État est réticent à partager ses prérogatives décisionnelles (Salée 2005, 55, 61; Papillon et Lord 2013, 345, 359; Green 2004, 13). Or, il est essentiel que de véritables processus de codécision soient mis en place pour qu'il soit possible de parler de réconciliation et de relation de nation-à-nation.

## Visites guidées de l'édifice du Centre<sup>33</sup>

Les visites guidées représentent une des rares occasions pour les citoyens canadiens et touristes de découvrir l'édifice du Centre. Le contenu de ces visites revête donc une grande importance pour le sujet qui nous intéresse puisqu'elles peuvent, dans bien des cas, constituer la seule interaction directe qu'un Canadien aura avec le Parlement.

Or, le contenu des visites varie considérablement d'un guide à l'autre, puisque chaque guide est maître de sa visite : en effet, bien qu'ils doivent respecter certaines contraintes (par exemple pour ce qui est du temps d'arrêt et du parcours), les guides décident du contenu de leurs visites selon un thème de leur choix. Un guide pourrait donc choisir de développer sa visite en lien avec les questions autochtones. Inversement, il est possible pour un guide de ne pas aborder ces questions avec les visiteurs. Il est à noter qu'un module sur les peuples autochtones a été ajouté à la formation des guides en 2017. Dans les années précédentes, certaines questions relativement aux peuples autochtones étaient abordées à l'intérieur d'autres modules, mais ne constituaient pas une unité spécifique de la formation.

Il faut savoir qu'une grande partie des éléments en lien avec les peuples autochtones – notamment les œuvres d'arts – ne se trouvent pas dans le parcours des visites guidées. Il est quand même possible de mentionner les peuples ou cultures autochtones sans prendre appui sur des objets ou pièces d'arts autochtones, par exemple en mentionnant la création du Nunavut (l'écu du territoire sur les portes du Sénat peut servir par exemple d'occasion pour en parler) ou la présence de parlementaires autochtones au sein des deux chambres.

Les deux anciens guides interviewés en sont venus à des conclusions opposées relativement à l'intégration de contenu autochtone à leurs visites. Pourtant, leur prémisse est la même : ces questions sont importantes et il est essentiel d'en parler de façon appropriée. À titre d'exemple, il était essentiel pour l'un de présenter le vitrail commémorant les séquelles des pensionnats autochtones dans le foyer de la Chambre des communes. Pour l'autre, il était préférable de ne pas en parler, jugeant que les trois minutes qui sont accordées à chaque arrêt ne sont pas suffisantes pour rendre justice à une question aussi importante et aux personnes qui l'ont vécue. De plus, ce guide estime que la formation dans laquelle le groupe devait se placer lorsqu'il s'arrête dans le foyer de la Chambre ne permettait pas de bien voir le vitrail (c'est pourquoi l'autre ancien guide a choisi de modifier cette formation de façon à ce que tous les visiteurs puissent observer le vitrail).

Les deux s'entendent toutefois sur la complexité pour les guides d'ajouter du contenu autochtone aux visites. D'une part, ils disent ne pas se sentir eux-mêmes assez informés pour en parler adéquatement. Bien qu'il soit parfois aisé de parler par exemple de certaines pièces d'art autochtone et de certains pans de l'histoire canadienne, ils jugeaient leurs connaissances insuffisantes pour ajouter de la profondeur à ces informations. Aussi, les nouveaux guides apprennent une quantité importante d'information nouvelle lors de leur formation : intégrer du contenu autochtone en plus de ce nouveau savoir pouvait s'avérer ardu pour un guide dont l'histoire canadienne et les questions autochtones ne sont pas l'expertise. Les deux anciens guides ont exprimé une « peur de mal en parler ».

---

<sup>33</sup> Pour section sur les visites guidées, les informations ont été tirées d'une entrevue conjointe réalisée le 30 juin 2018 avec deux anciens guides parlementaires qui ont fait le programme d'été. Un des guides a fait le programme l'été dernier, soit durant les festivités entourant le 150<sup>e</sup> anniversaire du Canada. Une entrevue était également prévue avec le coordonnateur du recrutement du Programme des visites du Parlement, mais a dû être annulée pour des raisons hors de notre contrôle peu de temps avant la remise du présent travail. Un courriel a ensuite été envoyé au programme email mais est resté sans réponse. Il n'a donc pas été possible d'amasser des informations relativement à l'année en cours.

Ancien guide 1 : Je me sentais vraiment mal à l'aise de parler de sujets tellement sensibles sans être entraîné pour parler de ces sujets sensibles. J'avais le sentiment que c'est vraiment pas... que j'étais pas vraiment la bonne personne pour dire aux Canadiens ou visiteurs de l'étranger l'histoire tragique des relations avec les peuples autochtones au Canada. Je pensais que c'est une tâche pour quelqu'un qui est plus spécialisé, qui a plus de connaissances, et qui a aussi un peu la formation psychologique pour faire ça de manière sensible, respectueuse, de la bonne manière. [...]

Ancien guide 2 : En même temps, si nous on n'en parle pas, qui va en parler? [...]

Ancien guide 1 : J'avais vraiment peur de réduire l'histoire autochtone à juste quelque chose de fascinant, d'intéressant... I didn't want to make a spectacle out of it. Et il y a toujours un débat de comme est ce que c'est mieux de faire quelque chose pas de la bonne manière ou est-ce que c'est mieux de ne pas faire la chose du tout? Et j'ai choisi mon côté.

D'autre part, le degré de connaissance de l'histoire canadienne varie considérablement d'un visiteur à l'autre. Il est donc encore plus difficile de résumer ces questions complexes de façon adéquate, considérant la composition hétéroclite des groupes publics. Ceux-ci comprennent souvent des touristes étrangers qui possèdent des connaissances limitées voire inexistantes sur le sujet, ce qui ne permet pas d'aborder les enjeux autochtones en profondeur. Trouver une solution à cette situation s'avère complexe. Or, s'il désire rendre plus significative la présence autochtone dans ses visites à l'édifice du Centre, le programme de guides parlementaires a plus de dix ans devant lui pour repenser son offre.

### **Évènement « Vision autochtone au Sénat»<sup>34</sup>**

Comme nous le verrons plus loin, le Sénat se distingue de la Chambre des communes relativement à la présence autochtone en son sein. L'évènement annuel «Vision autochtone au Sénat», qui prend place durant le Mois national de l'histoire autochtone, en est un exemple. Pour une troisième année consécutive, le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones a invité en juin dernier neuf jeunes Autochtones de partout au pays à venir faire entendre leur voix dans. C'est l'occasion pour ces jeunes leaders de partager leurs expériences et de parler des enjeux qui les préoccupent, et ce, dans un forum bien particulier (Canada, Sénat 2018a) : c'est une des rares opportunités pour eux « to place their stories on the public record » (Skura 2016). Cette initiative aurait été en partie stimulée par les appels à l'action de la CVR. Rappelons que le président de cette commission, Murray Sinclair, siège sur le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones (Cossette 2017).

Les participants, qui ont préalablement été nommés par leurs pairs, sont sélectionnés sur la base de leurs réalisations et leur engagement dans leurs communautés et pour le bien-être des peuples autochtones. Pour l'édition 2018, les neuf jeunes ont été choisis parmi 150 candidats (Canada, Sénat 2018b). En plus de témoigner devant le comité et faire part de leurs réflexions, d'autres activités sont organisées pour les participants pour leur faire découvrir les rouages du Parlement - notamment une rencontre avec le Président du Sénat et le leader du gouvernement - et

<sup>34</sup> En anglais, l'évènement se nomme «Indigenize the Senate».

leur permettre de rencontrer d'autres jeunes Autochtones (Canada, Sénat 2018a). La journée inclut aussi une composante culturelle. Par exemple, pour l'édition 2017,

La sonnerie traditionnelle qui convoque les sénateurs a cédé sa place à une cérémonie de purification par la fumée des Premières Nations, à l'allumage d'une lampe qulliq inuite et à une gigue métisse, unissant ainsi les participants à ce forum intergénérationnel et transculturel. La sénatrice Lillian Eva Dyck ainsi que les sénateurs Dennis Patterson et Murray Sinclair se sont joints à un groupe d'Aînés afin d'accueillir les jeunes dans la chambre du Sénat pour les allocutions d'ouverture (Canada, Sénat 2017b).

Pour le Comité, «écouter les jeunes leaders et leur donner les moyens d'améliorer le sort de leurs communautés est au cœur même de la réconciliation» (Canada, Sénat 2016). Bien qu'il soit difficile d'évaluer l'impact que cet événement annuel a sur le Comité – et plus largement sur le Sénat-, il demeure qu'il crée un dialogue avec un groupe particulier qui n'a pas les mêmes opportunités et outils que leurs aînés pour influencer les politiques publiques. De plus, cet événement permet aux participants autochtones d'occuper le Sénat (Canada, Sénat 2017a). Ils occupent physiquement l'espace politique, y amènent leurs savoirs et leurs cultures, pour lutter contre les inégalités sociales et systémiques dont leurs communautés sont victimes. Pour Andrea Andersen, une participante inuk de la cohorte 2017, «it's opportunities like this that is starting to create better dialogue and what needs to happen, but it's only the start. There is so much work that needs to be done» (Hill 2017).

### Excuses officielles

Depuis son arrivée au pouvoir, le gouvernement Trudeau a présenté à deux reprises des excuses officielles aux peuples autochtones au nom du Canada. Les premières ont été offertes le 24 novembre 2017 aux anciens élèves des pensionnats autochtones de Terre-Neuve-et-Labrador. Ceux-ci avaient été exclus des excuses faites en 2008 par l'ancien premier ministre Harper aux anciens élèves des écoles résidentielles autochtones sous prétexte que le système d'écoles résidentielles existait dans la province avant qu'elle ne joigne la Confédération en 1949. Les excuses du gouvernement libéral n'ont toutefois pas été présentées dans la Chambre des communes, mais plutôt lors d'une cérémonie à Happy Valley Goose-Bay au Labrador (Serret 2017). À la suite des excuses, Toby Oded, un ancien élève des pensionnats, est monté sur la scène pour accepter les excuses au nom des survivants des pensionnats<sup>35</sup> et présenter un discours (Bartlett 2017).

Les deuxièmes excuses présentées à un groupe autochtone par le gouvernement Trudeau ont pris la forme d'une déclaration d'exonération. Six chefs autochtones de la Nation Tsilhqot'in avaient été pendus en 1864 et 1865 par le gouvernement de l'époque. Le 26 mars 2018, le premier ministre reconnaît que ces excuses ne peuvent réparer ce qui avait été fait, mais souhaite qu'elles puissent mener à une guérison et contribuer au projet plus large de réconciliation (Canada, Premier ministre, 2018b; Omand 2018). Pour permettre aux chefs de la Nation Tsilhqot'in d'être présents en Chambre pour recevoir les excuses ainsi qu'à un autre membre de la nation d'y présenter une cérémonie de tambours traditionnelle, la leader du gouvernement à la Chambre a présenté une motion à cet effet<sup>36</sup>.

<sup>35</sup> La nation innu a refusé d'assister aux excuses qu'elle juge incomplètes (CBC 2017c).

<sup>36</sup> «J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Il y a eu des discussions entre les partis et je crois que vous constaterez qu'il y a consentement unanime à l'égard de la motion suivante: Que, nonobstant tout article du Règlement, ordre spécial ou usage habituel de la Chambre, durant les Déclarations de ministres aujourd'hui, les Chefs de la nation Tsilhqot'in Joe Alphonse, Russell Myers Ross, Francis Laceese, Roy Stump, Otis Guichon et Jimmy Lulua soient autorisés à être présents

À la fin de la cérémonie, les six chefs présents ont retourné leur veste noire pour découvrir l'intérieur rouge, symbolisant l'aube d'une nouvelle ère (Omand 2018).

Les excuses officielles ne sont toutefois pas réservées qu'aux peuples autochtones. Depuis le début de son mandat, le gouvernement Trudeau a présenté des excuses à Omar Khadr; pour le refoulement d'immigrants indiens et pour le refoulement de réfugiés juifs – respectivement en 1914 et en 1939; et pour la discrimination et la persécution subie par la communauté LGBTQ2 (Radio-Canada 2017b). De plus, le gouvernement actuel n'est pas le premier à présenter des excuses officielles. Des excuses ont été offertes par le gouvernement de Brian Mulroney aux survivants japonais des camps d'internement et par le gouvernement Harper à la communauté chinoise pour une taxe spéciale qui a été imposée aux Chinois afin de les décourager à s'installer au Canada. Comme mentionné plus haut, Harper a présenté des excuses en 2008 aux victimes et survivants des pensionnats autochtones. Dans ce cas, une motion avait dû être présentée pour permettre aux représentants autochtones de répondre du plancher de la Chambre aux discours des parlementaires. Il est intéressant de noter que c'est un employé du NPD qui a permis le bon déroulement des excuses officielles. En effet, Ian Capstick, attaché de presse du NPD, aurait trouvé une procédure permettant aux chefs autochtones de répondre aux excuses à partir du plancher de la Chambre, et ce à peine une heure avant les excuses (Toronto Star 2008; Smith 2008). Capstick a suggéré la tenue d'un comité plénier<sup>37</sup>, permettant ainsi de mettre de côté certaines formalités et procédures qui auraient empêché les chefs autochtones d'être présents sur le parquet de la Chambre (Smith 2008).

D'aucuns s'entendent sur le bienfondé de ces excuses officielles. Certains mettent cependant en garde contre une surutilisation de celles-ci : « à force de s'excuser, le geste perd de son caractère exceptionnel et solennel » et les Canadiens viendront à s'en moquer (Dickson 2018). Il y a aussi le risque que des groupes qui estiment avoir été lésés ou discriminés se sentent exclus s'ils ne reçoivent pas d'excuses (Dickson 2018).

Dans les trois cas mentionnés plus haut où les excuses étaient destinées à des groupes autochtones, une occasion de répondre - par des discours, par une cérémonie traditionnelle et par des gestes symboliques tels le revirement de vestes des chefs Tsilhqot'in - leur a été offerte. Ainsi, mis à part dans le cas des excuses qui ont pris place au Labrador, les députés ont adapté et utilisé les procédures parlementaires en leur faveur afin de permettre un certain dialogue entre les parlementaires et les représentants autochtones. Cela a permis à ces derniers d'être physiquement présents au Parlement, de participer à un certain dialogue et potentiellement de présenter une perspective critique du contexte historique.

---

sur le parquet de la Chambre, et que, après les répliques à la déclaration ministérielle, Peyal Lacey de la Nation Tsilhqot'in soit autorisé à présenter, du parquet de la Chambre, une cérémonie de tambours traditionnelle » (Chambre des communes 2018).

<sup>37</sup> «Monsieur le Président, après les déclarations de ministres, les chefs représentants pourront adresser une réponse. Pour que cela se fasse dans le respect des règles, des pratiques et des traditions de la Chambre, je sollicite le consentement unanime à l'égard de la motion suivante: Que, nonobstant tout article du Règlement, ordre spécial ou usage habituel de la Chambre, la Chambre se forme en comité plénier dès la fin des Déclarations de ministres aujourd'hui afin de permettre à Phil Fontaine, chef national de l'Assemblée des Premières nations, Patrick Brazeau, chef national du Congrès des peuples autochtones, Mary Simon, présidente d'Inuit Tapiriit Kanatami, Clem Chartier, président du Ralliement national des Métis, et Beverly Jacobs, présidente de l'Association des femmes autochtones du Canada, de faire des déclarations en réponse à la déclaration ministérielle d'excuses aux anciens élèves des pensionnats indiens; que le Président soit autorisé à présider le comité plénier; qu'après ces déclarations, la séance du comité soit levée et que la Chambre ajourne ses travaux jusqu'au prochain jour de séance » (Chambre des communes 2008).

## Manifestations et cérémonies sur la Colline parlementaire

Transportons-nous maintenant à l'extérieur des murs de l'édifice du Centre. La symbolique associée à la Colline parlementaire en fait une place de choix pour tenir des manifestations et des cérémonies. Cela est d'autant plus vrai que le Parlement a été érigé sur le territoire algonquin non-cédé (Gehl 2017; Austen 2017). De plus, il est normalement plus facile d'accéder à ce terrain qu'à l'édifice du Centre. Comment les groupes autochtones occupent-ils cet espace?

Le 1<sup>er</sup> juillet 2017 marquait un point culminant des festivités entourant le 150<sup>e</sup> du Canada. En prévision de ces festivités, des activistes autochtones ont décidé de tenir quatre jours de cérémonie et d'installer un tipi sur la Colline parlementaire : « the goal of their “reoccupation” of Parliament Hill is to highlight how Canada’s 150th anniversary is a painful reminder of residential schools, the appropriation of land, and decades of government-sponsored assimilation of Indigenous peoples » (Ballingall 2017). Les participants ne considèrent pas leur présence comme une manifestation : « what we do is we ceremony and educate. We don't protest. And we don't occupy » (CBC 2017a).

Leur désir d'offrir un contre-discours aux célébrations du 150<sup>e</sup> ne s'est pas fait sans heurts. Cela a en effet mené à des confrontations avec la GRC, à une brève détention de neuf activistes dans une tente sur la colline et à une interdiction pour certains d'entre eux de venir en ce lieu pour les six mois à venir (Ballingall 2017). Or, après de longues négociations, la GRC accepte finalement que le tipi soit installé en bordure de la pelouse du Parlement. Après qu'un homme ait été arrêté pour s'en être pris à l'un des activistes autochtones, ces derniers se sont vus accorder la permission de déplacer le tipi au centre de la Colline parlementaire (CBC 2017b; Rabson 2017). La GRC aurait toutefois refusé qu'une deuxième structure soit installée et qu'un feu soit allumé.

Le premier ministre, qui était à Charlottetown au début des événements, a dit espérer des services de sécurité « a compromise to ensure the safety and security of huge crowds on Canada Day on the Hill as well as respect for the demonstrations » (Robson 2017). Le bureau du premier ministre a toutefois refusé de dire si ce dernier est intervenu auprès de la sécurité pour qu'ils soient plus conciliants envers les activistes (Robson 2017). À son retour à Ottawa, le premier ministre est allé à la rencontre des activistes et est resté une trentaine de minutes à l'intérieur du tipi. Il en a profité pour leur dire que « we need to have a space for you. [...] This is very visible, very present, and a counter balance to the narrative [of the 150 celebrations] » (Tasker 2017b). Bien que ces activistes autochtones ont pu être présents physiquement sur la Colline, amener leurs pratiques culturelles (Newhouse 2016) et présenter une perspective critique du contexte historique (Pidgeon 2015), le gouvernement et les services de sécurité demeurent l'ultime décideur de ce qui est accepté et toléré.

Ce contraste entre célébrations du 150<sup>e</sup> et contre-discours autochtone n'est pas sans rappeler le contraste entre le vigile en l'honneur du jeune autochtone Colten Boushie et les cris de joie des patineurs sur la Colline du Parlement. Au lendemain du verdict de non-culpabilité de Gerald Stanley dans la mort de Colten Boushie, un vigile en l'honneur de ce dernier a été organisé sur la colline du Parlement. Or, durant la tenue de l'évènement, le carillon de la Tour de la Paix s'est mis à jouer, bien qu'aucun récital n'était au programme. Cela n'a pas manqué de déranger les personnes qui s'étaient déplacées pour rendre hommage à Boushie.

“It’s appropriate that the bells from this building are drowning out our words,” said Martin, who also struggled to be heard as the carillon as it played a version of Alanis Morissette’s You Learn. “We’re used to that. That’s just how it goes,” Martin said (Crawford 2018).

Sur sa page twitter, Zoe Todd, professeure à Carleton qui a participé au vigile, a écrit que les cloches ont continué de sonner même après des demandes respectueuses pour qu'elles arrêtent. Elle ajoute que « it was also jarring to watch Canadians skating blithely on Parliament Hill, blaring Canadian music playing (which security guards also refused to turn down) while people gathered to mourn Colten. Palpable sense of disregard while some play, others grieve » (Todd 2018).

Ces deux événements renvoient aux questions plus large d'occupation du territoire et de légitimité : qui a la légitimité d'occuper ces lieux? À qui « appartiennent » ces territoires? Ces questions rendent manifeste l'existence de conceptions opposées de la souveraineté.

### Utilisation des langues autochtones au Parlement

Le 8 juin 2017, Robert-Falcon Ouellette, député libéral pour Winnipeg-Centre, soulève une question de privilège, jugeant que ses privilèges parlementaires ont été violés. Il fait référence à un discours qu'il a livré le mois précédent lors de la période réservée aux déclarations de députés prévues à l'article 31 du Règlement (SO31). Son SO31 étant sur la violence envers les femmes autochtones, il estime que sa portée sera plus grande s'il est présenté en cri. Afin de s'assurer d'avoir accès à l'interprétation simultanée lors de son intervention, Ouellette fournit 48 heures à l'avance la documentation nécessaire aux services d'interprétation et de traduction<sup>38</sup>. Or, l'interprétation simultanée lui est refusée.

J'estime donc que mes privilèges parlementaires ont été violés parce que je n'ai pas pu me faire comprendre par mes pairs et par les Canadiens qui suivaient les délibérations. Je n'ai pas pu communiquer mon message et faire valoir le point que je voulais soulever. J'ai été réduit au silence alors que l'on m'avait donné la parole. Mes propos n'ont pas été traduits, ce qui constitue une violation des privilèges parlementaires de tous les députés, parce que ceux-ci n'ont pas pu comprendre ce que je disais (Canada, Chambre des communes 2017a).

Ce n'est pas la première fois qu'un député, autochtone ou allochtone, utilise une langue autre que le français et l'anglais en Chambre. Par exemple, le 1<sup>er</sup> juin 2017, le député allochtone Marc Miller, dans un esprit de réconciliation et de sensibilisation aux langues autochtones, a fait un discours en kanien'kehá (sa circonscription est située sur le territoire ancestral de la nation mohawk) (Tasker 2017a). Or, la question n'est pas de savoir si les députés ont le droit de s'exprimer en langues autochtones, mais plutôt de savoir s'ils ont le droit d'être compris par leurs pairs. En effet, l'interprétation simultanée dans la Chambre des Communes autre qu'en anglais et en français est rare et normalement réservée aux dignitaires étrangers. Deux comités de la Chambre des communes ont déjà eu accès à l'interprétation simultanée de langues autochtones en 2016 – notamment lors de visites dans des communautés inuites. La situation est toutefois différente au Sénat, comme nous le verrons plus loin (Beeby 2017).

À la question de privilège soulevée par Mr. Ouellette, Geoff Regan, le président de la Chambre des Communes, répond que

<sup>38</sup> La traduction est la reproduction d'un texte dans une autre langue. L'interprétation simultanée renvoie quant à elle à la traduction orale, créant ainsi un léger décalage entre l'intervention originale et l'interprétation. L'interprétation ne peut donc être une traduction exacte du discours original : elle sera moins détaillée qu'une traduction écrite et vise plutôt à transmettre l'intention du message (Canada, PROC 2018a, 23).

Il revient à la Chambre d'établir s'il serait judicieux d'élargir les services d'interprétation. Le député de Winnipeg-Centre a fait un vibrant plaidoyer en faveur de l'amélioration des services d'interprétation simultanée à la Chambre, et je l'invite à soumettre cette question au Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, qui a pour mandat d'examiner les procédures et les pratiques de la Chambre et de ses comités (Canada, Chambre des communes 2017b).

Regan statue qu'il n'y a pas eu atteinte au privilège. Il dit toutefois comprendre que certains députés jugent la façon actuelle - c'est-à-dire devoir répéter en français ou en anglais leur déclaration après l'avoir présentée en langue autochtone<sup>39</sup> - « tout à fait inadéquate, et peut-être ont-ils raison » (Canada, Chambre des communes 2017b).

Ouellette n'est pas le seul à exprimer sa déception suite à la décision du président (Gilmore 2018). Le député autochtone néo-démocrate Romeo Saganash qualifie le verdict de Regan de « most terrible thing he's heard in six years in Parliament » (Maloney 2017). Lors de la période de questions qui suit cette décision, Saganash décide de s'adresser uniquement en cri au premier ministre. Ce dernier est alors contraint de répondre qu'il « wish[ed] [he] had the capacity to understand the strong culture and language that [the the member opposite] shared with us today » (Maloney 2017).

Regan décide le 25 septembre 2017 d'écrire au comité PROC pour leur suggérer d'entreprendre une étude sur l'utilisation des langues autochtones au sein de la Chambre des communes (Beeby 2017; Canada, PROC 2018a, 3). PROC a répondu favorablement à cette requête et a entrepris une telle étude le 20 mars 2018<sup>40</sup>.

Des démarches à SPAC auraient également été mises en branle en réaction à l'intervention de Ouellette. Selon une note d'information interne datée de juillet 2017 et obtenue par CBC en vertu de la Loi sur l'accès à l'information, « the government is gearing up for a potential linguistic watershed: the first simultaneous interpretation of an Indigenous language ever provided in the Commons chamber » (Beeby 2017). Dans un courriel à CBC, un porte-parole de SPAC a indiqué que

The [Translation] Bureau<sup>41</sup> is currently assessing the possibility of providing interpretation in Indigenous languages in the House of Commons. [...] We are meeting with Indigenous language community stakeholders to explore opportunities, develop stronger ties and to improve our Indigenous language services (Beeby 2017).

Comme nous le verrons plus loin, en raison du grand nombre de langues autochtones parlées au Canada et du faible nombre de locuteurs, l'accès à des interprètes indépendants en langues autochtones qualifiés est un défi. Selon la note d'information obtenue par CBC, le Bureau de la traduction de SPAC travaille présentement à développer cette capacité (Beeby 2017). Il est à noter que la lettre de mandat de la ministre Qualtrough, datée d'octobre 2017, indique que l'une des priorités de son ministère sera la poursuite de « la mise en œuvre des réformes qui amélioreront la qualité et la capacité des services offerts par le Bureau de la traduction » (Canada, Premier ministre 2017). Il n'est toutefois pas spécifié si les langues autochtones font partie de cet objectif. Une cabine d'interprétation additionnelle a été ajoutée à la Chambre des communes temporaires à l'édifice de

<sup>39</sup> La *Loi sur les langues officielles* garanti notamment le droit à l'interprétation simultanée d'une langue officielle à l'autre pour les débats et autres travaux du Parlement (Canada, PROC 2018a, 5-6).

<sup>40</sup> Aux fins du présent travail, l'expression « étude de PROC » fait référence à cette étude.

<sup>41</sup> Le Bureau de la traduction – qui fait partie de SPAC – est le fournisseur exclusif des services de traduction et d'interprétation pour le Parlement et l'ensemble des ministères et organismes fédéraux (Canada, PROC 2018a, 23).



l'Ouest<sup>42</sup>. Toutefois, cette troisième cabine, qui permettra l'interprétation simultanée d'autres langues que le français et l'anglais, n'a pas été mise en place spécifiquement pour l'interprétation de langues autochtones (Beeby 2017).

Tel que mentionné plus haut, la situation du Sénat est différente de celle de la Chambre des communes en ce qui a trait à l'interprétation simultanée et la traduction des langues autochtones, et grâce aux efforts d'anciens sénateurs. En 2006, le Sénat comptait deux membres d'expérience dont la langue maternelle était l'inuktitut : le sénateur Adams – nommé en 1977 – et le sénateur Watts – nommé en 1985. Le sénateur acadien Corbin a présenté une motion demandant que le Sénat étudie l'utilisation de langues autochtones au Parlement et cette question a été renvoyée au Comité sénatorial permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement. (Canada, PROC 2018b, 2). En réponse aux recommandations d'un rapport de ce comité sur la question – rapport qui recommandait que des services d'interprétation soient offerts, de façon progressive, pour les langues autochtones - un projet pilote a été mis en place en 2009 pour permettre la traduction et l'interprétation simultanée de l'inuktitut au Sénat ainsi qu'au Comité sénatorial permanent des peuples autochtones et au Comité sénatorial permanent des pêches et des océans. Bien qu'il n'y ait plus de sénateur inuk depuis le début de l'année (PROC95, 3), l'utilisation de langues autochtones durant les débats est toujours permise, mais doit respecter certaines conditions. À titre d'exemple, le sénateur qui souhaite s'exprimer en inuktitut doit donner un préavis raisonnable (Canada, PROC 2018a, 10-11). Lors de leur passage à PROC à titre de témoins, les sénateurs Joyal et Patterson ont d'ailleurs recommandé à la Chambre des Communes de se servir du précédent créé au Sénat (PROC95, 3)<sup>43</sup>.

### ***L'importance de parler (et comprendre) les langues autochtones au Parlement***

Les témoins qui ont participé à l'étude de PROC sur les langues autochtones ont partagé une diversité d'arguments en faveur de l'interprétation simultanée et la traduction des langues autochtones au sein de la Chambre des communes.

Selon William Fizet et Jean-Pierre Corbeil, respectivement du ministère du Patrimoine canadien et de Statistique Canada, l'utilisation et la reconnaissance publiques d'une langue – par exemple au sein de la Chambre des communes - a une importante valeur symbolique et un effet positif sur la vitalité et l'avenir de cette langue (Canada, PROC 2018d, 1, 5, 7, 8). En effet, l'utilisation de langues autochtones au Parlement pourrait avoir un effet incitatif sur les jeunes autochtones (PROC97 p. 10).

Plus nous pouvons fournir des endroits où elle est utilisée et respectée, plus nous pourrions montrer aux jeunes qu'ils peuvent faire tout autant dans leur langue maternelle, la langue des leurs, qu'en utilisant l'anglais ou le français. Cela ne fera que renforcer l'importance d'une langue et en rehausser le prestige (Canada, PROC 2018e, 6).

Jérémie Séror, directeur de l'Institut des langues officielles et du bilinguisme de l'Université d'Ottawa, estime que cela enverrait le signe que les langues autochtones sont égales aux langues modernes et qu'il y a des perspectives de carrière qui y sont associées. Cela aurait « un effet multiplicateur important » et créerait un « cercle vertueux intéressant » (Canada, PROC 2018f, 12). Dans le même

<sup>42</sup> Entrevue avec SPAC (29 juin 2018).

<sup>43</sup> Entrevue avec Dennis Patterson (3 mai 2018).

ordre idées, il a été avancé qu'une demande plus structurée des services de traduction et d'interprétation de langues autochtones au Parlement permettrait par le fait même d'améliorer les dits-services (Canada, PROC 2018a, 24). Rehausser le prestige de ces langues au Canada est d'autant plus important que la grande majorité sont considérées comme étant menacées de disparition (Canada, PROC 2018a, 20). Robert-Falcon Ouellette urge d'ailleurs le gouvernement d'agir avant qu'il ne soit trop tard (Gilmore 2018)<sup>44</sup>.

Darren Okemaysim, interprète anglais-cri lors du témoignage de Ouellette à PROC, croit non seulement que les services de traduction et d'interprétation de langues autochtones sur la Colline créeraient des opportunités de carrière, mais aussi « that the appreciation and respect given to the Indigenous languages within the Parliament is a demonstration of true reconciliation in Canada, where the government is meeting us through our voices, through our language » (Gilmore 2018). Le sénateur Patterson explique que les langues autochtones sont « the carriers of the cultural values, so the best way to incorporate the values and traditions and knowledge of indigenous peoples is to show respect for those languages and to allow them to be used in parliament, and to have qualified interpreters »<sup>45</sup>.

Perry Bellegarde a expliqué aux membres de PROC qu'« appuyer la revitalisation et la normalisation — le mot important est « normalisation » — des langues autochtones sera une étape importante dans une réconciliation effective entre le Canada et les Premières Nations » (Canada, PROC 2018e, 10). Il ajoute que

Si le gouvernement est sincère quand il dit vouloir soutenir et respecter le droit des peuples autochtones à l'autodétermination et utiliser la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones comme cadre de réconciliation, il est impératif que le Parlement mette en œuvre une politique qui appuie l'usage des langues autochtones dans son enceinte. [...] C'est pourquoi j'invite instamment les députés à ne pas rater cette occasion (Canada, PROC 2018e, 10).

En d'autres mots, permettre aux députés autochtones de s'exprimer dans leurs langues et d'être compris, témoignerait d'« une reconnaissance des premiers habitants du pays et signifierait que le gouvernement honore et respecte ce fait » (PROC97 p. 10). Par le fait même le « gouvernement travaillerait à redresser les injustices historiques<sup>46</sup> » (PROC97 p. 10).

D'aucuns ont évoqué des considérations juridiques et constitutionnelles - notamment la Charte, la Constitution canadienne et l'article 35 (PROC 99, 9) - pour appuyer leur appel en faveur de l'interprétation simultanée des langues autochtones lors des travaux de la Chambre des communes (Canada, PROC 2018a, 6-7). Un témoin a expliqué que même sans être reconnues comme langues officielles, les langues autochtones possèdent un statut spécial, ce avec quoi les membres de PROC sont en accord. En effet, ils sont « d'avis que l'interprétation des langues autochtones à la Chambre des communes constituerait une reconnaissance de ce statut particulier et non l'établissement d'un précédent qui accorderait un droit général d'utiliser une troisième langue » (Canada, PROC 2018a, 7).

En plus de la Constitution, plusieurs témoins ont avancé que la reconnaissance du droit pour les députés de se faire comprendre lorsqu'ils s'expriment dans une langue autochtone serait

<sup>44</sup> Le gouvernement a annoncé qu'il présenterait une loi sur les langues autochtones. Le dépôt de ce projet de loi, qui viserait à protéger et revitaliser les langues autochtones, est prévu pour l'automne 2018 (Radio-Canada 2018).

<sup>45</sup> Entrevue avec Dennis Patterson (3 mai 2018).

<sup>46</sup> Les politiques assimilatrices passées du gouvernement canadien sont responsables de la situation précaire dans laquelle se retrouvent actuellement les langues autochtones au Canada (Canada, PROC 2018e, 2).

conséquent avec l'article 13 de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA), plus spécifiquement l'article 13.2 qui souligne la responsabilité de l'État à cet égard.

Les États prennent des mesures efficaces pour protéger ce droit et faire en sorte que les peuples autochtones puissent comprendre et être compris dans les procédures politiques, juridiques et administratives, en fournissant, si nécessaire, des services d'interprétation ou d'autres moyens appropriés (DNUDPA 2007, article 13.2).

À cela s'ajoutent les appels à l'action 13 et 14 de la Commission de vérité et réconciliation (CVR) qui demandent au gouvernement de reconnaître les droits linguistiques autochtones et d'adopter une loi sur les langues autochtones. Rappelons que le gouvernement actuel a affirmé appuyer sans réserve la DNUDPA, qu'il a adoptée le projet de loi C-262, Loi visant à assurer l'harmonie des lois fédérales avec la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (Canada PROC 2018a, 7-8), et qu'il s'est engagé à mettre en œuvre les 94 recommandations de la CVR (Canada, Premier ministre 2018a).

### **Considérations pratiques**

#### *Défis*

La mise en place de l'interprétation et de la traduction de langues autochtones au Parlement soulève plusieurs défis pratiques. Une des principales difficultés est de trouver un nombre suffisant d'interprètes compétents, disponibles et capables d'offrir des services de qualité (Canada, PROC 2018c; Beeby 2017). En effet, le nombre restreint de locuteurs de langues autochtones est un problème qui ne peut « se régler tout simplement en dépensant plus d'argent » (PROC96 p.3). Seulement six langues autochtones au Canada compteraient plus de 10 000 locuteurs (Canada, PROC 2018a, 20). L'investissement dans la formation d'interprètes s'avère par conséquent nécessaire, mais s'inscrit dans un long processus qui ne règle pas les besoins en ressources humaines à court terme. Lié au problème de capacité est celui de la concurrence. John Quirke, greffier de l'Assemblée législative du Nunavut, explique que le système judiciaire, les autres ordres de gouvernement et le secteur privé sont également à la recherche de tels professionnels (Canada, PROC 2018c, 3).

De plus, des représentants du Bureau de la traduction ont fait mention des normes internationales qui doivent être respectées, notamment en termes d'évaluation et d'accréditation des interprètes (Canada, PROC 2018f, 5) et ont fait part de leur capacité limitée à attester des compétences linguistiques d'interprètes de langues autochtones (Canada, PROC 2018a, 24).

Les interprètes en simultanée de l'anglais et du français qui travaillent au Parlement doivent détenir une maîtrise d'un programme universitaire reconnu et doivent être agréés par le Conseil des traducteurs, terminologues et interprètes du Canada. [...] Cependant, il y a lieu de noter que l'agrément n'est pas obligatoire pour avoir le droit d'interpréter en simultanée les langues autochtones au Canada puisqu'il n'existe à l'heure actuelle aucun interprète agréé en langue autochtone (Canada, PROC 2018a, 24-5).

Il est à noter qu'il existe 58 langues autochtones parlées au Canada et plus de 90 dialectes (Canada, PROC 2018a, 19-20). Cette importante variété de langues ajoute nécessairement à la complexité

(Canada, PROC 2018c, 5-6). La question de l'interprétation à relais<sup>47</sup> fait également débat, en raison de l'impact sur la qualité de l'interprétation finale. D'aucuns, dont Matthew Ball, vice-président par intérim au Bureau de la traduction, déconseille l'utilisation de l'interprétation à relais tout en reconnaissant qu'elle est parfois nécessaire étant donné l'impossibilité de couvrir toutes les combinaisons linguistiques des langues autochtones et des deux langues officielles (Canada, PROC 2018f, 5). L'idée de l'interprétation à distance a aussi été soulevée, puisque la majorité des locuteurs de langues autochtones vivent à l'extérieur d'Ottawa et qu'il est dispendieux de les faire déplacer. L'interprétation à distance est toutefois loin d'être idéale : la connexion internet peut poser problème si l'on fait appel à des interprètes de communautés éloignées (Canada, PROC 2018c, 3-4).

Ainsi, plusieurs contraintes et limites doivent être gardées en tête s'il est décidé de mettre en œuvre un service d'interprétation simultanée pour les langues autochtones. Charles Robert, greffier de la Chambre des communes, met en garde contre un processus qui serait précipité. Il rappelle qu'il faut s'assurer d'avoir les ressources adéquates avant de commencer, « as [we] “don't want another Phoenix” » (Gilmore 2018).

### *Solutions potentielles*

Les témoins qui ont été entendus pour l'étude de PROC sur l'utilisation des langues autochtones, ainsi que les députés membres du comité, reconnaissent les limitations pratiques liées à ce projet et l'impossibilité de mettre en place, du jour au lendemain, des services de qualité de traduction et d'interprétation pour l'ensemble des langues autochtones parlées au Canada (Canada, PROC 2018e, 2). Ils sont toutefois d'avis que l'offre de services est non seulement possible, mais nécessaire. Plusieurs solutions pragmatiques ont été proposées, par exemple de prendre comme point de départ les langues qui sont actuellement représentées au sein de la Chambre. La Chambre peut s'inspirer de ce qui est fait au Sénat et dans d'autres juridictions au sein même du Canada – notamment au Nunavut et aux Territoires du Nord Ouest - ou à l'international (Canada, PROC 2018a, 11-19).

Plusieurs extraits du rapport de l'étude de PROC – qui a été rendu public le 14 juin dernier -, témoignent d'un fort appui du comité à l'utilisation des langues autochtones à la Chambre. À titre d'exemples :

- « Le Comité est pleinement conscient que son étude sur l'emploi de langues autochtones à la Chambre des communes se tient à un moment où l'on envisage des changements historiques aux relations entre les Canadiens autochtones et les Canadiens non autochtones. La reconnaissance du statut spécial des langues autochtones à la Chambre des communes représente une étape importante dans le processus de réconciliation » (Canada, PROC 2018a, 25);
- « Le Comité trouve cette situation [la survie des langues autochtones au Canada qui est menacée] alarmante et bouleversante » (Canada, PROC 2018a, 25);
- « Le Comité est convaincu que l'absence de droit des députés de s'exprimer en langue autochtone à la Chambre et d'être compris immédiatement ne respecte ni les valeurs canadiennes ni l'esprit des mesures de réconciliation en cours entre les Canadiens autochtones et les Canadiens non autochtones » (Canada, PROC 2018a, 26).

Ces constats mènent le Comité à faire deux recommandations, largement inspirées des témoignages :

---

<sup>47</sup> De la langue A à la langue B, puis de la langue B à la langue C.

1. « Que l'emploi des langues autochtones à la Chambre des communes soit reconnu selon le processus défini dans le présent rapport »;
2. « Que le Bureau de régie interne envisage de faire en sorte que toute dépense qu'effectue un député relativement à l'utilisation de langues autochtones dans l'exercice de ses fonctions et responsabilités parlementaires soit admise » (Canada, PROC 2018a, 1).

Relativement à la première recommandation, le Comité favorise une approche progressive pour l'inclusion des langues autochtones aux délibérations et juge important de commencer modestement. PROC recommande que l'instauration de services d'interprétation et de traduction des langues autochtones suive les principes de la flexibilité, de la faisabilité, du caractère raisonnable et du respect. Parmi les conditions suggérées par le Comité, on retrouve :

- Un processus de déclaration : Les députés de la présente législature - et au début de chaque nouvelle législature - présenteraient un avis écrit au greffier de la Chambre des communes faisant part de leur intention de s'exprimer dans une langue autochtone de façon à permettre à l'Administration de la Chambre et au Bureau de la traduction de mettre en place un registre d'interprètes de langues autochtones (Canada, PROC 2018a, 26)
- La transmission d'un avis raisonnable: Les députés devront fournir un préavis écrit indiquant quand il souhaite user de leur prérogative et s'exprimer dans une langue autochtone en Chambre ou en comité. Toutefois, comme au Sénat, le terme « raisonnable » n'est pas défini (Canada, PROC 2018a, 27).

### **Conclusion**

Il est d'ailleurs important de souligner que les membres de PROC se sont montrés incontestablement favorables à un changement en ce sens : « Le Comité souhaite que l'utilisation de langues autochtones au cours des délibérations de la Chambre devienne, avec le temps, une pratique établie et incontestable » (Canada, PROC 2018a, 29). Si instauré de façon progressive, la mise en place de services d'interprétation simultanée et de traduction des langues autochtones au sein de la Chambre des communes est un projet réaliste. Une éventuelle mise en œuvre des recommandations de PROC aurait le potentiel de changer considérablement le visage du Parlement canadien. Bien que cela présente certains défis, ils ne sont pas insurmontables. Et comme le mentionne la chercheuse Monique Giroux, l'autochtonisation de nos institutions n'est pas supposée être facile (Giroux 2017). La complexité ne devrait pas justifier l'absence de changement.

Le mot final revient toutefois au gouvernement. Choisira-t-il de suivre les recommandations du comité, composé en majorité de députés libéraux, ou décidera-t-il de tableter ce rapport (comme ça a été le cas pour bien des rapports)? Les paris sont ouverts. Les comités sont souvent critiqués pour l'omniprésence de partisanerie, notamment en cas de gouvernement majoritaire : « more often than not, they rubber stamp legislation and produce light-weight reports that create few ripples in the parliamentary pond and have little, if any, impact on the government's agenda » (CBC 2012). L'impact des études des comités serait donc limité : « committees undertake too many studies, essentially to fill in time when there is no legislation requiring their attention » (CBC 2012). Or, récemment, un comité, également à majorité libérale, a émis des recommandations qui allaient à l'encontre de la

position officielle du premier ministre<sup>48</sup>. Dans le cas qui nous intéresse, il est difficile de savoir si le gouvernement a instruit les membres libéraux du comité d'aller dans cette direction, ou non. Bref, il n'est pas possible pour l'instant de savoir quelle voie empruntera le gouvernement libéral. Mais étant donné le consensus qui régnait chez les membres du comité et chez les témoins, l'existence de modèles – comme le Sénat ou le Nunavut - desquels la Chambre des communes peut s'inspirer et, surtout, l'importance que le gouvernement accorde à la réconciliation avec les peuples autochtones du pays, il serait surprenant et quelque peu incohérent que le gouvernement choisisse de tableter le rapport. Cependant, une seule chose inquiète Robert-Falcon Ouellette si le gouvernement venait à décider d'aller de l'avant avec les recommandations de PROC : « [he] would probably cry » (Gilmore 2018).

### **Officier du Parlement pour les questions autochtones**

Un peu comme le point précédent, le dernier élément que nous aborderons porte sur des discussions qui ont lieu relativement à la demande pour un changement au sein du Parlement, soit la création d'un poste d'officier particulier. Les chercheurs Michael Morden et Paul Thomas (2015) lient deux engagements que le gouvernement libéral actuel a pris durant la campagne électorale de 2015 : renouveler la relation du Canada avec les peuples autochtones et renforcer le rôle du Parlement et ses fonctions de reddition de compte. Ils estiment que ces deux objectifs vont de pair et devraient mener à la création d'un nouveau poste d'officier du Parlement qui aurait pour mandat d'évaluer la performance du gouvernement fédéral en matière d'enjeux autochtones. Non seulement un tel officier serait-il indépendant et se rapporterait-il directement au Parlement, mais permettrait également une plus grande surveillance et examen de tous les départements – pas seulement de RCAAN et Services aux Autochtones Canada. La création d'un tel poste pourrait parallèlement incarner la relation spéciale entre la Couronne et les peuples autochtones. D'après Morden et Thomas, « this proposal hardly scratches the surface of the degree of institutional reform that is required — but it's a meaningful, modest step in the right direction » (Morden & Thomas 2015).

Que la reddition de compte en matière d'enjeux autochtones vienne également de l'extérieur du Parlement et du gouvernement paraît nécessaire. D'une part, il y a une sous-représentation autochtone au sein des députés et les Autochtones ont des moyens limités pour modifier cette composition (Morden 2018, 126-7). D'autre part, bien que l'opposition ait comme rôle de tenir le gouvernement responsable, cela n'est apparemment pas suffisant – du moins en ce qui a trait aux enjeux autochtones - si l'on se fie au « unparalleled policy failure of the past 150 years » (Morden et Thomas 2015). Dans un autre texte, Morden note que « [t]here appears to be limits to what issues the democratically elected opposition is prepared to hold the government accountable for in the realm of Indigenous affairs » et que plusieurs préoccupations restent sous-représentées. Selon lui, « this suggests that there is a valid argument for some form of 'professional opposition' in Parliament, such as an Aboriginal ombudsmen or officer of parliament for Indigenous relations » (Morden 2018, 141).

Des groupes autochtones ont d'ailleurs réclamé un vérificateur général autochtone (Morden 2018, 127; AINC 2011). Dans le même ordre d'idées, Perry Bellegarde, chef national de l'APN, a à plusieurs reprises avancé l'idée d'un commissaire national des traités qui serait un officier du Parlement nommé et indépendant (National Post 2013; Narine 2013; Ryckewaert 2017). La création

---

<sup>48</sup> Dans un rapport publié en avril 2018, le comité permanent du commerce international a recommandé des compagnies telles Netflix paient des taxes de vente et des impôts, bien que Justin Trudeau ait par le passé ouvertement rejeté cette idée (Cornellier 2018).

d'un « independent Office of the Treaty Commissioner that is accountable to First Nations and Parliament » faisait d'ailleurs partie des priorités identifiées par l'APN pour les élections fédérales de 2015 (APN 2015).

Si le gouvernement décidait d'aller de l'avant avec un tel projet, il pourrait s'inspirer par exemple du cas de l'état de New South Wales (NSW) en Australie où un poste de *Deputy Ombudsman (Aboriginal Programs)* a été créé en 2014 au sein du bureau de l'Ombudsman dans (Breen 2014).

A Deputy Ombudsman (Aboriginal Programs) role has been created in the NSW Ombudsman's office to provide independent monitoring and assessment of *OCHRE*<sup>49</sup>. This is an important part of the accountability framework for *OCHRE* and is an Australian first – no other jurisdiction has legislated independent scrutiny of the relevant government's Aboriginal programs. [...]

The Deputy Ombudsman (Aboriginal Programs) and his team monitor progress in the implementation and outcomes achieved across all the *OCHRE* initiatives and sites. They give feedback to *OCHRE* agencies and partners to enable them to address any issues raised early and to adopt good practices and to achieve the plan's goals. They can also table public reports on *OCHRE* in Parliament. [...]

*OCHRE* initially proposed the creation of a Coordinator General for Aboriginal Affairs and a new and independent Aboriginal Council. [...] It was decided that a Deputy Ombudsman for Aboriginal Programs was a stronger model for a number of reasons including access to an existing structure and processes (NSW, Aboriginal Affairs s.d. b).

La question a été posée lors de l'entrevue avec des représentants de RCAAN, mais il n'a pas été possible de savoir si un tel projet allait être mis en place (RCAAN 2018). Selon un des parlementaires interviewés, il y a déjà eu des discussions relativement à un ombudsman autochtone, mais il n'y a pas de projet de loi en ce sens à l'heure qu'il est<sup>50</sup>. Or, la mise en place d'un tel poste pourrait potentiellement permettre de régler certaines inégalités entre allochtones et autochtones.

---

<sup>49</sup> «*OCHRE* is the community-focused plan for Aboriginal Affairs in NSW. *OCHRE* commits the NSW Government to a different way of working with, and in support of, Aboriginal communities by building strong working partnerships that have at their heart respect for local Aboriginal culture, leadership and decision making ». *OCHRE* est l'acronyme pour: opportunity, choice, healing, responsibility et empowerment. (NSW, Aboriginal Affairs s.d. a)

<sup>50</sup> Entrevue avec un parlementaire (22 avril 2018).

## Conclusion

La réconciliation atteint-elle la Cité parlementaire? Pour paraphraser Michael Morden, les édifices du Parlement sont-ils en train de devenir des lieux plus accueillants, plus représentatifs et plus informés de la présence autochtone? Nous avons pu observer que la présence autochtone se décline présentement de différentes manières sur le Colline parlementaire : cet espace a été et est occupé par des mots et les savoirs, par des œuvres d'art et objets cérémoniels, par la présence physique d'individus, et par des cérémonies autochtones. Mais cette présence est-elle significative? Est-ce que les Autochtones parviennent à informer ce lieu comme ils l'entendent et de façon à pallier l'exclusion historique dont ils ont été victimes?

Adaptés au cas du Parlement, les principes, mises en garde et lignes directrices tirés de la littérature sur l'autochtonisation du milieu académique peuvent en partie nous aider à répondre à ces questions.

- Les quatre phases développées par Newhouse :
  1. *Amener les corps autochtones au Parlement* : Bien que cela puisse à première vue faire référence à la représentation autochtone chez les parlementaires, nous estimons que cette phase peut également inclure les cérémonies et l'installation du tipi lors des festivités du 150<sup>e</sup> (qui ont été tolérées par le gouvernement). La présence de représentants autochtones sur le parquet de la Chambre des communes lors des excuses officielles pourrait également en faire partie, tout comme l'évènement «Visions autochtones au Sénat». Bien qu'il soit encore trop tôt pour discuter de la vocation du 100, rue Wellington, il est fort probable qu'il entre dans cette catégorie.
  2. *Amener les pratiques culturelles autochtones au Parlement* : Cela se manifeste pour l'instant surtout par la présence d'art visuel à l'édifice du Centre - et potentiellement à l'ancienne ambassade américaine -, mais aussi par la tenue de différentes cérémonies (les cérémonies lors de l'installation du tipi sur la Colline, la cérémonie de tambours traditionnelle sur le plancher de la Chambre lors des excuses aux chefs Tsilhqot'in et la cérémonie qui accueillent les jeunes Autochtones au Sénat).
  3. *Amener le savoir autochtone et créer un espace pour sa pratique au Parlement*; et 4. *Étendre ce savoir autochtone au-delà des questions dites autochtones* : Ces deux phases concerneraient davantage les débats et l'élaboration des politiques publiques, ce qui va au-delà des objectifs de notre travail. Toutefois, comme il sera expliqué au point suivant, cela pourrait inclure l'utilisation des langues autochtones au sein des deux chambres, puisqu'elles transmettent un savoir qui ne pourrait être transmis de la même façon si exprimé dans une langue seconde non-autochtone. Aussi, il est fort à parier que le 100, rue Wellington permettra d'amener le savoir autochtone au sein de la Cité parlementaire.
- *Dialogue, discussion et débat, plutôt que de dialectique* (Newhouse) : Comme mentionné au point précédent, cela touche principalement les débats en Chambre, l'élaboration des politiques publiques et les modalités de prise de décision. Nous considérons cependant que l'étude de PROC sur l'utilisation des langues autochtones à la Chambre a incarné une telle discussion. La partisanerie ne semble pas avoir entravé le bon déroulement de l'étude et le rapport final a su bien rendre l'échange et les discussions avec les témoins.
- « *Empowerment* » et *création d'espaces significatifs* (Pidgeon) : Un véritable pouvoir décisionnel des partenaires autochtones dans le 100, rue Wellington, ainsi que la mise en œuvre des recommandations du comité PROC auraient le potentiel de véritablement « autonomiser » les communautés et députés autochtones. Il n'est toutefois pas possible de



commenter avec certitude le processus de prise de décision qui a mené à la décision sur la nouvelle vocation du 100, rue Wellington et sur le processus qui est présentement en cours, comme il n'est pas possible pour l'instant de savoir si les recommandations de PROC seront suivies.

- *Dépasser les inégalités sociales et systémiques entre Autochtones et non-autochtones* (Pidgeon) : Encore une fois, nous considérons que la mise en œuvre des recommandations du comité PROC aurait un grand potentiel. D'une part, cela permettrait aux députés autochtones de participer aux débats et aux enjeux qui touchent leurs communautés « through [their] voices, through [their] language » (Gilmore 2018). D'autre part, cela permettrait sans doute d'attirer davantage d'Autochtones dans l'enceinte de la Chambre des communes, élus qui travailleraient notamment à la réduction de ces inégalités sociales et systémiques. Cette catégorie peut également inclure le poste d'Officier du Parlement autochtone, puisque l'un des objectifs indirects de cette surveillance et une reddition de compte accrues est la réduction des inégalités sociales et systémiques.
- *Perspective critique du contexte historique et de reconnaissance de la persistance des assomptions eurocentristes* (Pidgeon) : Lorsqu'inclus dans les visites guidées de l'édifice du Centre, des éléments comme le vitrail commémoratif peuvent y contribuer. Les excuses officielles présentées au nom du Canada cherchent également à présenter une perspective que le gouvernement canadien a longtemps niée. Les cérémonies sur la Colline parlementaire lors des festivités du 150<sup>e</sup> ont permis aux activistes autochtones de présenter un contre-discours. Finalement, il est raisonnable d'espérer que le futur 100, rue Wellington permette aux trois groupes autochtones d'amener leurs propres perspectives au sein de la Cité parlementaire. La reconnaissance de la persistance d'assomptions eurocentristes est toutefois plus ardue à identifier puisqu'elle nécessite d'étudier en profondeur les discours du gouvernement.

Bien que des exemples aient été trouvés pour chacun des critères, ce sont pour la plupart des manifestations ponctuelles de la présence autochtone. On court ainsi le risque que cette présence autochtone ne soit que superficielle. Il est vrai que le 100, rue Wellington, la mise en place de services d'interprétation et de traduction de langues autochtones à la Chambre des communes et la création d'un nouveau poste d'officier du Parlement pourraient considérablement changer la donne et permettre une présence continue et significative, mais il est encore trop tôt pour savoir si cela se produira.

Il y a donc bel et bien des changements qui s'opèrent au sein de la Colline et un désir d'offrir une plus grande place aux peuples autochtones. Le 100, rue Wellington en est un exemple parlant. Malgré les critiques portant sur le choix de l'édifice, on ne peut nier que le lieu choisi augmentera considérablement la visibilité des peuples autochtones dans la Cité parlementaire. Étant donné la diversité qui existe au sein de chaque nation et de chaque communauté autochtone (Green 2004), il est pratiquement impossible de prendre une décision qui plaira à chacun (au même titre qu'il serait fort ardu de demander à 1 700 000 allochtones issus de milieux et de cultures différentes de s'entendre sur un même projet). Cela n'invalide toutefois pas ces critiques qui dénoncent une apparente logique coloniale. Elles doivent être prises au sérieux car si elles s'avèrent vraies, comment le gouvernement pourrait-il justifier cette décision unilatérale? Pour reprendre les mots de Bellegarde lorsqu'il a témoigné au comité PROC, « [I]e fait que le processus de réconciliation s'appuie actuellement sur les termes et les critères fixés par le Canada, et non sur ceux des peuples autochtones, est la preuve que la colonisation se poursuit » (Canada, PROC 2018e, 11). Pour qu'un

véritable changement s'opère, le gouvernement doit être prêt à se délester de certaines prérogatives décisionnelles.

Certains changements surviennent « malgré » le gouvernement. Par exemple, bien que l'on salue la réaction du premier ministre face à l'installation du tipi et aux cérémonies lors des célébrations du 150<sup>e</sup>, ce «counter balance to the narrative [of the 150 celebrations] » a été imposé par des acteurs autochtones. De plus, le discours sur la réconciliation et le désir de changement au sein du Parlement n'est pas porté que par le gouvernement. En effet, l'impulsion souvent de députés d'arrière-ban et de l'opposition, ainsi que de sénateurs. Ce sont des parlementaires tels que Roméo Saganash et Robert-Falcon Ouellette qui ont forcé le débat sur l'utilisation des langues autochtones au sein de la Chambre des communes. Au Sénat, ce débat avait déjà eu lieu, et ce, grâce à des sénateurs. Il en va de même pour l'évènement «Visions autochtones au Sénat» et pour la collection d'art exposée à la Salle des peuples autochtones, projets qui furent l'initiative de sénateurs comme le sénateur Joyal. La demande pour modifier le nom de l'édifice Langevin avait également été formulée par des députés autochtones. Que ces différentes requêtes soient en phase ou non avec ses plans, le gouvernement se trouve souvent forcé d'agir en raison de pressions extérieures.

Dans le même ordre d'idées, le gouvernement ne semble pas avoir de plan d'ensemble quant à la présence et visibilité des cultures et savoirs autochtones dans les édifices du Parlement. Par exemple, le 100, rue Wellington, bien que faisant partie de la Cité parlementaire, paraît être un projet à part en termes de visibilité autochtone, sans lien avec les autres édifices. Ce constat n'est pas sans rappeler celui d'un ancien sous-ministre de AANC, Scott Serson, lorsqu'il a commenté l'annonce de la dissolution de AANC en deux nouveaux ministères : « So far we get these bits and pieces, and this announcement of splitting the department looks pretty last minute since we don't have the mandate letters out even yet » (Ryckewaert 2017). Serson soulignait par le fait même l'importance d'un plan à long terme (Ryckewaert 2017).

Bien que des initiatives soient prises pour que les Autochtones du Canada se reconnaissent davantage dans ces édifices à forte teneur symbolique, elles restent pour l'instant insuffisantes et ne laissent pas une place égale à un contre-discours. De plus, comme tout changement qui prend place au sein du Parlement, elles obligent les Autochtones « à se contenter des institutions modestement modifiées de la démocratie "occidentale" » (Morden 2016, 32). Le présent travail invitait le lecteur à explorer différentes pistes potentielles que cette présence prend ou pourrait prendre au sein du Parlement. Il revient toutefois aux peuples autochtones de déterminer si, et comment, ils désirent occuper cet espace. Or, sans surprise, le gouvernement résiste encore à un tel partage du pouvoir décisionnel et du discours.

## Bibliographie

- Alfred, Taiaiake. 2014. *Paix, pouvoir et droiture. Un manifeste autochtone*. Wendake : Hannenorak.
- Alfred, Taiaiake et Jeff Corntassel. 2005. «Being Indigenous: Resurgences against Contemporary Colonialism». *Government and Opposition* 40 (no 4) : 597-614.
- Assemblée des Premières Nations (APN). 2015. *2015 Federal Election Priorities for First Nations and Canada. Closing the Gap*. En ligne. [https://www.afn.ca/uploads/files/ctg/15-09-30\\_a\\_closer\\_look\\_-\\_upholding\\_rights.pdf](https://www.afn.ca/uploads/files/ctg/15-09-30_a_closer_look_-_upholding_rights.pdf) (page consultée le 11 mai 2018).
- Austen, Ian. 2017«Vast Indigenous Land Claims in Canada Encompass Parliament Hill». *The New York Times* (New York), 12 novembre.
- Ballingall, Alex. 2017. «Teepee erected on Parliament Hill highlights pain of Canada 150, activists say». *Toronto Star* (Toronto), 29 juin.
- Barbeau, Bernard. 2017. «Des députés autochtones réclament un nouveau nom pour l'édifice Langevin». *Radio-Canada* (Ottawa), 16 février.
- Bartlett, Geoff. 2017. «Tearful Justin Trudeau apologizes to N.L. residential school survivors». *CBC* (Ottawa), 24 novembre.
- Beeby, Dean. 2017. «House of Commons gearing up for Indigenous languages in chamber». *CBC* (Ottawa), 11 décembre.
- Breen, Jacqueline. 2014. «NSW appoints first ombudsman for Aboriginal affairs». *ABC* (Ultimo), 2 septembre.
- Canada. Affaires autochtones et du développement du Nord canadien (AADNC). 2012. *Vitrail au Parlement commémorant les séquelles des pensionnats indiens*. Ottawa : Affaires autochtones et du développement du Nord canadien.
- Canada. Affaires indiennes et du Nord Canada (AINC). 2011. *Aboriginal Auditor General*. Ottawa : Affaires indiennes et du Nord Canada.
- Canada. Chambre des communes. 2008. *Débats (Hansard) du 11 juin 2008*. Ottawa : Chambre des communes.
- Canada. Chambre des communes. 2017a. *Débats (Hansard) du 8 juin 2017*. Ottawa : Chambre des communes.
- Canada. Chambre des communes. 2017b. *Débats (Hansard) du 20 juin 2017*. Ottawa : Chambre des communes.
- Canada. Chambre des communes. 2018. *Débats (Hansard) du 26 mars 2018*. Ottawa : Chambre des

communes.

- Canada. Chambre des communes. 2018. *Programme de sculptures des peuples autochtones*. En ligne. [http://www.noscommunes.ca/About/HistoryArtsArchitecture/heritage\\_spaces/foyer/stone/aboriginal/aboriginal-f.htm](http://www.noscommunes.ca/About/HistoryArtsArchitecture/heritage_spaces/foyer/stone/aboriginal/aboriginal-f.htm) (page consultée le 10 juillet 2018).
- Canada. Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre (PROC). 2018a. *Rapport. L'utilisation des langues autochtones dans les délibérations de la chambre des communes et des comités*. Ottawa : Chambre des communes.
- Canada. Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre (PROC). 2018b. *Témoignages du 27 mars 2018*. Ottawa : Chambre des communes.
- Canada. Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre (PROC). 2018c. *Témoignages du 17 avril 2017*. Ottawa : Chambre des communes.
- Canada. Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre (PROC). 2018d. *Témoignages du 19 avril 2018*. Ottawa : Chambre des communes.
- Canada. Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre (PROC). 2018e. *Témoignages du 26 avril 2018*. Ottawa : Chambre des communes.
- Canada. Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre (PROC). 2019f. *Témoignages du 1er mai 2018*. Ottawa : Chambre des communes.
- Canada. Gouvernement du Canada. 2017a. *À propos de l'étiquette du drapeau national du Canada*. En ligne. <https://www.canada.ca/fr/patrimoine-canadien/services/drapeau-canada-etiquette/a-propos.html> (page consultée le 1er juillet 2018).
- Canada. Gouvernement du Canada. 2017b. *Utilisation future du 100, rue Wellington*. En ligne. <https://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/citeparlementaire-parliamentaryprecinct/100ruewellington-consultations-100wellingtonstreet-fra.html> (page consultée le 20 avril 2018).
- Canada. Gouvernement du Canada. 2018a. *Place d'honneur du drapeau national du Canada*. En ligne. <https://www.canada.ca/fr/patrimoine-canadien/services/drapeau-canada-etiquette/place-honneur.html> (page consultée le 1er juillet 2018).
- Canada. Gouvernement du Canada. 2018b. *Précisions sur les rénovations*. En ligne. <https://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/edificeducentre-centreblock/precisions-details-fra.html> (page consultée le 28 juin 2018).
- Canada. Gouvernement du Canada. 2018c. *Règles sur le déploiement du drapeau national du Canada*. En ligne. <https://www.canada.ca/fr/patrimoine-canadien/services/drapeau-canada-etiquette/regles-deploiement.html> (page consultée le 1er juillet 2018).
- Canada. Premier ministre. 2017. *Lettre de mandat de la ministre des Services publics et de*

*l'Approvisionnement*. Ottawa : Premier ministre du Canada.

Canada. Premier ministre. 2018a. *Le gouvernement du Canada créera un Cadre de reconnaissance et de mise en œuvre des droits*. Ottawa : Premier ministre du Canada.

Canada. Premier ministre. 2018b. *Le premier ministre du Canada fait une déclaration d'exonération pour six chefs de la Nation des Tsilhqot'in*. Ottawa : Premier ministre du Canada.

Canada. Sénat. 2016. *Des jeunes leaders autochtones sur la colline*. En ligne. <https://sencanada.ca/fr/sencaplus/personnalites/des-jeunes-leaders-autochtones-sur-la-colline/> (page consultée le 22 juin 2018).

Canada. Sénat. 2017a. *La réconciliation commence par le dialogue — forum jeunesse « Visions autochtones au Sénat » : Emily Gjos*. En ligne. <https://sencanada.ca/fr/sencaplus/opinion/la-reconciliation-commence-par-le-dialogue-forum-jeunesse-visions-autochtones-au-senat-emily-gjos/> (page consultée le 22 juin 2018).

Canada. Sénat. 2017b. *La voie à suivre – Visions autochtones au Sénat*. En ligne. <https://sencanada.ca/fr/sencaplus/nouvelles/la-voie-a-suivre-visions-autochtones-au-senat/> (page consultée le 22 juin 2018).

Canada. Sénat. 2018a. *Rencontrez les participants de Vision autochtone au Sénat 2018*. En ligne. <https://sencanada.ca/fr/sencaplus/nouvelles/vision-autochthone-2018/> (page consultée le 22 juin 2018).

Canada. Sénat. 2018b. *De jeunes autochtones présentent leur vision d'une nouvelle relation avec le Canada*. En ligne. <https://sencanada.ca/fr/sencaplus/nouvelles/de-jeunes-autochtones-presentent-leur-vision-dune-nouvelle-relation-avec-le-canada/> (page consultée le 22 juin 2018).

Canada. Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC). 2017a. *La réhabilitation de l'édifice du Centre*. En ligne. <https://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/citeparlementaire-parliamentaryprecinct/rehabilitation/centre-fra.html?wbdisable=true> (page consultée le 28 juin 2018).

Canada. Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC). 2017b. *La vision et le plan à long terme – rapport annuel exercice 2016-2017*. Ottawa : Services publics et Approvisionnement Canada.

Canada. Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC). 2015. *La vision et le plan à long terme – rapport annuel 2014-2015*. Ottawa : Services publics et Approvisionnement Canada.

CBC. 2012. «Parliamentary committees are 'weak', 'waste of time'». *CBC* (Ottawa), 7 mai.

CBC. 2017a. «Teepee erected in ceremony on Parliament Hill after opposition from police». *CBC*

(Ottawa), 29 juin.

CBC. 2017b. «'In its rightful place': Teepee moved from far corner of Hill nearer to Peace Tower». *CBC* (Ottawa), 30 juin.

CBC. 2017c. «Innu Nation won't accept Trudeau's apology for residential schools in N.L.» *CBC* (Ottawa), 23 novembre.

Commission de la capitale nationale (CCN). 2016. *Le plan de la capitale nationale*. Ottawa : Commission de la capitale nationale

Cornellier, Manon. 2018. «Une voix de plus pour taxer le commerce en ligne». *Le Devoir* (Montréal), 1<sup>er</sup> mai.

Corntassel, Jeff. 2012. «Re-Envisioning Resurgence: Indigenous Pathways to Decolonization and Sustainable Self-Determination». *Decolonization: Indigeneity, Education & Society* 1 (no 1) : 86-101.

Cossette, Marc-André. 2017. «Indigenous youth leaders bring their voice to the Senate». *CBC* (Ottawa), 8 juin.

Crawford, Blair. 2018. «'Justice for Colten' rally draws protesters to Parliament Hill». *Ottawa Citizen* (Ottawa), 11 février.

Dickson, Janince. 2018. «Une députée conservatrice met en doute la sincérité des excuses de Justin Trudeau». *Huffington Post* (New York), 9 mai.

Forrest, Maura. 2017. «Indigenous MP says new name for Langevin Block building falls short». *National Post* (Toronto), 21 juin.

Geddes, John. 2017a. «The trouble with Trudeau's Indigenous centre plan». *Maclean's* (Toronto), 21 juin 2017.

*Geddes, John. 2017b. «How Indigenous stories are taking centre stage in Ottawa». Maclean's (Toronto), 30 juin 2017.*

Gehl, Lynn. 2017. «Is acknowledging Indigenous territory enough?». *Policy Options* (Montréal), 27 juin.

Gilmore, Rachel. 2018. «Ouellette: Indigenous language use could be supported in House 'within a year'». *IPolitics* (Ottawa), 22 mars.

Giroux, Monique. 2017. «If 'indigenizing' education feels this good, we aren't doing it right». *The Canadian Press* (Toronto), 20 novembre.

Green, Joyce. 2004. «Autodétermination, citoyenneté et fédéralisme : pour une relecture autochtone

du palimpseste canadien». *Politique et Sociétés* 23 (no 1) : 9-32.

Halperin, Sandra et Olivier Heath. 2012. *Political Research. Methods and Practical Skills*. Oxford : Oxford University Press.

Hill, Angela. 2017. «Indigenize the Senate: Inuk youth speaks in Ottawa». *CBC* (Ottawa), 8 juin.

Lamirande, Todd. 2017. «Architects call proposed Indigenous House in Ottawa a 'hand-me-down'». *APTN National News* (Winnipeg), 20 juin.

Leech, Beth L. 2002. «Interview Methods in Political Science». *Political Science and Politics* 35 (no 4) : 663-4.

Les associés de recherche EKOS (EKOS). 2016. «Sondage sur les utilisations publiques possibles du 100, rue Wellington, Ottawa». *Ekos* (Ottawa), 21 novembre.

Lessard-Hébert, Michelle, Gabriel Goyette et Gérald Boutin. 1997. *La recherche qualitative : fondements et pratiques*. Bruxelles : De Boeck Université.

Maloney, Ryan. 2017.«Robert-Falcon Ouellette: Speaker Missed 'Historic' Opportunity With Ruling On Translating Indigenous Languages». *Huffington Post* (New York), 18 décembre.

Morden, Michael et Paul Thomas. 2015. «Canada needs a commissioner for indigenous relations». *Ottawa Citizen* (Ottawa), 14 décembre.

Morden, Michael. 2016. «Les Autochtones au Parlement : réamorcer le dialogue». *Revue parlementaire canadienne* 39 (no 2) : 24-33.

Morden, Michael. 2018. «Parliament and the Representation of Indigenous Issues: The Canadian Case». *Parliamentary Affairs* 71(no 1) : 124-43.

Munson, James. 2017a. «The New Politics of 100 Wellington». *Ipolitics* (Ottawa), 21 juin.

Munson, James. 2017b. «AFN raises flag at 100 Wellington without Algonquin permission». *Ipolitics* (Ottawa), 6 septembre.

Narine, Shari. 2013. «Behind the scenes, progress is being made, said Bellegarde». *Windspeaker* (Alberta).

National Post. 2013. «Assembly of First Nations 'does not have the authority' to negotiate treaties with government, rival group charges». *National Post* (Toronto), 11 juillet.

Nations Unies (ONU). 2007. Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. En ligne. [http://www.un.org/esa/socdev/unpfii/documents/DRIPS\\_fr.pdf](http://www.un.org/esa/socdev/unpfii/documents/DRIPS_fr.pdf) (page consultée 5 mars 2018).

- Naumetz, Tim. 2018. «Inuit artist to carve a place for Nunavut in Commons grand foyer». *Ipolitics* (Ottawa), 9 juillet.
- Newhouse, David. 2016. «The meaning of Indigenization in our universities». *CAUT Bulletin* 63 (no 6) : A2, A7.
- New South Wales (NSW). Aboriginal Affairs. S.d. a. *About OCHRE*. En ligne. <https://www.aboriginalaffairs.nsw.gov.au/our-agency/staying-accountable/ochre> (page consultée le 10 mai 2018)
- New South Wales (NSW). Aboriginal Affairs. S.d. b. *OUCHRE Accountability*. En ligne. <https://www.aboriginalaffairs.nsw.gov.au/our-agency/staying-accountable/ochre/ouchre-accountability> (page consultée le 10 mai 2018)
- Omand, Geordon. 2018. «Trudeau apologizes to Tsilhqot'in for hanging of chiefs in 1864 'Chilcotin War'». *National Post* (Toronto), 26 mars.
- Ottawa Citizen Editorial Board. 2017. «Editorial: How to honour (and not honour) indigenous Canadians». *Ottawa Citizen* (Ottawa), 9 juin.
- Pidgeon, Michelle. 2015. «More Than a Checklist: Meaningful Indigenous Inclusion in Higher Education». *Social Inclusion* 4 (no 1) : 77-91.
- Pierce, Roger. 2008. *Research Methods in Politics : A Practical Guide*. London : Sage Publications. Cité dans Halperin, Sandra et Olivier Heath. 2012. *Political Research. Methods and Practical Skills*. Oxford : Oxford University Press.
- Papillon, Martin et Audrey Lord. 2013. «Les traités modernes: vers une nouvelle relation?». Dans Alain Beaulieu, Stéphan Gervais et Martin Papillon, dir., *Les Autochtones et le Québec : des premiers contacts au Plan Nord*. Montréal : Presses de l'Université de Montréal, 343-62.
- Rabson, Mia. 2017. «Respect Indigenous people who don't want to celebrate Canada 150: Trudeau». *The Globe and Mail* (Toronto), 30 juin.
- Radio-Canada. 2017a. «Le bureau du premier ministre sera rebaptisé par respect pour les Autochtones». *Radio-Canada* (Ottawa), 21 juin.
- Radio-Canada. 2017b. «Toutes ces fois où le Canada s'est excusé». *Radio-Canada* (Ottawa), 28 novembre.
- Radio-Canada. 2018. «Loi sur la protection des langues autochtones : début des consultations mercredi». *Radio-Canada* (Ottawa), 19 juin.
- Ryckewaert, Laura. 2017. «INAC split a 'game-changer,' Bellegarde calls for an independent national treaty commissioner». *The Hill Times* (Ottawa), 11 septembre.



- Salée, Daniel. 2005. «Peuples autochtones, racisme et pouvoir d'État en contextes canadien et québécois : éléments pour une ré-analyse». *Nouvelles pratiques sociales* 17 (no 2) : 54-74.
- Serret, Elisa. 2017. «Justin Trudeau offre des excuses aux pensionnaires autochtones de Terre-Neuve-et-Labrador». *Radio-Canada* (Ottawa), 24 novembre.
- Skura, Elyse. 2016. «'Solve it for real:' Inuit youth push for change on National Aboriginal Day». *CBC* (Ottawa), 22 juin.
- Smith, Johanna. 2008. «NDP aide's Commons sense saved the day». *Toronto Star* (Toronto), 13 juin.
- Tasker, John Paul. 2017a. «Quebec Liberal MP Marc Miller employs Mohawk language lessons in the House». *CBC* (Ottawa), 1<sup>er</sup> juin.
- Tasker, John Paul. 2017b. «Justin Trudeau visits 'reoccupation' teepee on Parliament Hill». *CBC* (Ottawa), 30 juin.
- Todd, Zoe [Dr. Fish Philosopher](10 février 2018). [Tweet] Récupéré le 12 avril 2018 à <https://twitter.com/zoestodd>
- Toronto Star. 2008. «Here's Ottawa's report card». *Toronto Star* (Toronto), 23 juin.
- Tully, James. 2007. «Défi constitutionnel et art de la résistance : la question des peuples autochtones au Canada». Dans Stéphane Vibert, dir., *Pluralisme et Démocratie. Entre culture, droit et politique*. Montréal : Québec Amérique, 309-41.
- Tumilty, Ryan. 2017. «Government announces Indigenous Centre for 100 Wellington». *Metro* (Stockholm), 21 juin.
- United Kingdom. Parliament. S.d. *Churchill and the Commons Chamber*. En ligne. <https://www.parliament.uk/about/living-heritage/building/palace/architecture/palacestructure/churchill/> (page consultée le 10 juillet 2018).
- Wolfe, Patrick. 2006. «Settler colonialism and the elimination of the native». *Journal of Genocide Research* 8 (no 4) : 387-409.